



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

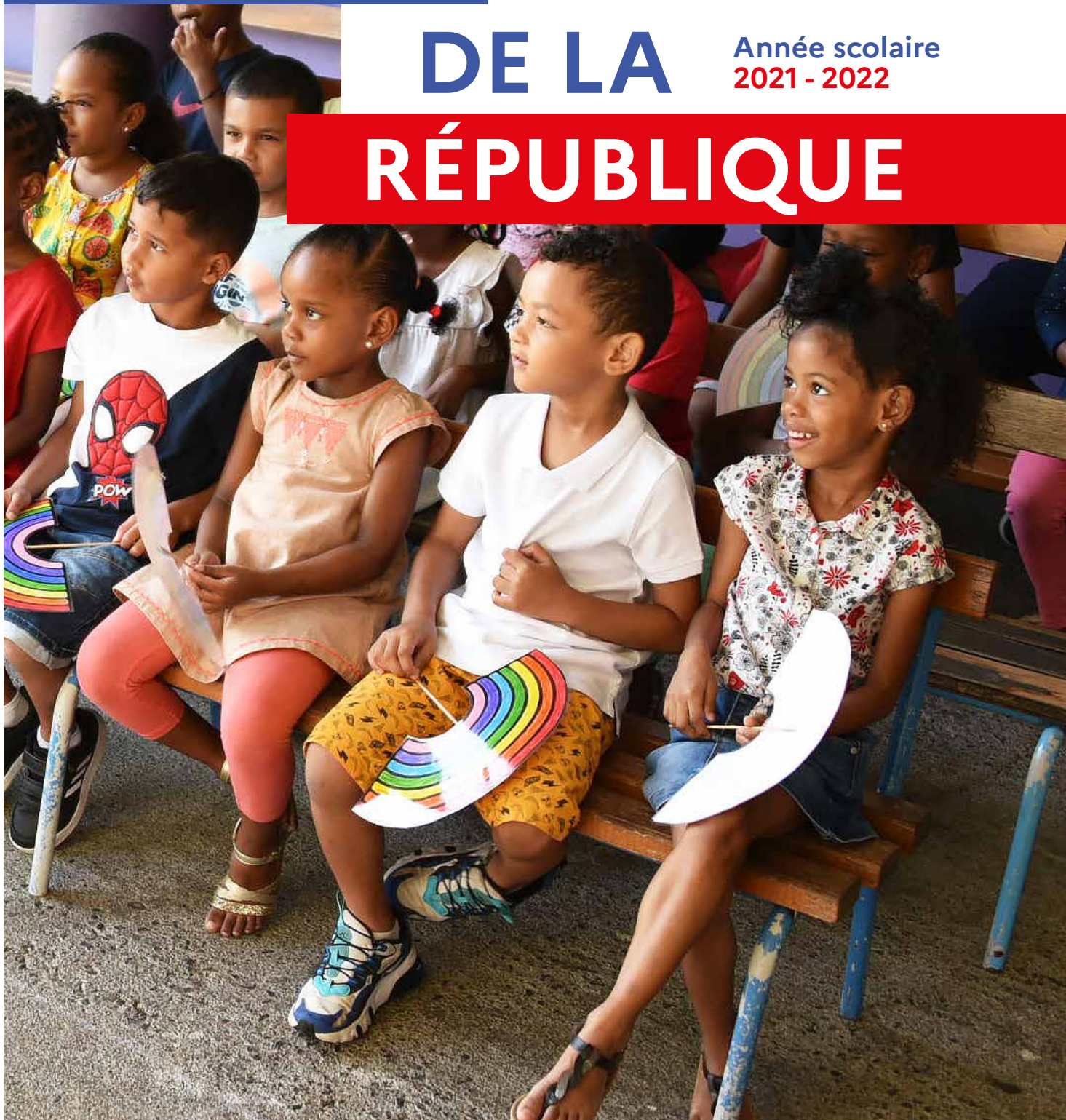
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA

Année scolaire
2021 - 2022

RÉPUBLIQUE





ÉDITO



La rentrée 2021 n'est pas une rentrée comme les autres à plusieurs titres et il est à parier qu'elle restera dans nos mémoires comme le point de départ d'une année très particulière. D'abord, bien sûr, parce qu'elle est la deuxième rentrée marquée par la crise sanitaire qui, loin de reculer, connaît en ce mois d'août 2021 un rebond important dans notre Département jusque-là relativement épargné.

Les élèves, les enseignants, les cadres et l'ensemble des personnels ont fourni l'année dernière des efforts considérables pour s'adapter aux évolutions de la situation, assurer l'accueil et l'éducation des élèves malgré les incertitudes, les contraintes et les légitimes inquiétudes ; Nous pouvons tous être très fiers du résultat de ces efforts qui ont permis aux élèves du premier degré de rattraper les retards d'apprentissage accumulés pendant le confinement de 2020, aux collégiens et aux lycéens de réussir les examens de Brevet et de Baccalauréat avec des taux très satisfaisants, proches des performances nationales. Preuve, s'il en était encore besoin, de la valeur ajoutée de l'école et de la nécessité de continuer dans la même voie cette année, en mobilisant toutes nos forces et nos expertises pour continuer à assurer aux élèves de l'académie une éducation de qualité et une protection contre la pandémie.

La rentrée 2021 se déroule avec des mesures proportionnées et évolutives, adaptées au contexte sanitaire. Notre académie dispose de l'expérience et des outils qui doivent nous permettre, cette année encore, de relever le défi et d'assurer notre mission éducative au bénéfice de tous les élèves.

L'année 2021 est aussi unique parce qu'elle est l'occasion de faire le point sur ce qui a été accompli depuis 2017 au niveau national et dans notre académie sur le plan éducatif, de mesurer concrètement ce qui a changé en cinq ans pour améliorer la réussite scolaire des élèves, encourager leur formation de futurs citoyens responsables, protéger les personnels, favoriser leur déroulement de carrière et construire ensemble une société respectueuse des Valeurs qui fondent notre République.

La consolidation de l'éducation à la laïcité, la sensibilisation aux enjeux de protection de la planète, l'éducation à la citoyenneté par le service national universel, la lutte contre le harcèlement et toutes les formes de violence représentent quelques initiatives emblématiques pour renforcer le rôle de l'école dans la formation de citoyens responsables et engagés pour le bien collectif.

Ces cinq dernières années ont été placées sous le sceau de la mobilisation pour la réussite scolaire des élèves, de tous les élèves, priorité de la politique éducative illustrée par de nombreuses actions qui forment un ensemble cohérent mis en perspective dans ce dossier : la scolarité dès l'âge de trois ans, le dédoublement des classes, les évaluations de CP et de CE1, les réformes du lycée et des baccalauréats, la valorisation de la voie professionnelle, l'effort considérable pour développer une école inclusive, pour réduire la fracture numérique, donner à chacun la même chance de réussite, pour mieux former, rémunérer et accompagner la carrière des enseignants sont autant d'illustrations de la volonté de mieux répondre aux besoins de formation et d'insertion professionnelle des élèves, en un mot de modernisation de l'institution Education nationale. 2021 est donc le temps d'un bilan et d'un regard sur ce qui a été accompli.

Pour l'académie de La Réunion, c'est aussi le temps de se tourner vers la perspective des quatre années à venir qui vont se construire autour de la mise en œuvre d'un projet stratégique, résultat d'un travail collectif important mené tout au long de l'année dernière. L'académie dispose maintenant de quelques priorités clairement énoncées, partagées avec ses partenaires, orientées autour de quatre axes : la création d'un environnement favorable à la réussite des élèves et des personnels, l'égalité des chances pour tous, l'acquisition des fondamentaux dans le premier degré et la valorisation de la voie professionnelle. Ces priorités se déclinent en une série d'actions opérationnelles et d'objectifs chiffrés qui seront régulièrement suivis.

La rentrée 2021 est donc à la fois un défi et une opportunité à saisir pour accompagner les élèves dans la construction de leur parcours, la recherche de leur voie d'excellence, la valorisation de leurs talents. Elle ouvre une année où un grand nombre de temps forts sont déjà identifiés, tant sur le plan national qu'international : la semaine de la démocratie en Septembre, les Etats généraux du Multilinguisme en Octobre, la Présidence Française de l'Union Européenne et de la Commission de l'Océan Indien, la fête de la Science en Novembre, la semaine de la laïcité en Décembre, la Journée de l'abolition de l'esclavage le 20 décembre seront des moments forts de mémoire, d'apprentissage et de réflexion pour tous nos élèves.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée 2021, et me réjouis de travailler à vos côtés pour élever le niveau d'éducation des élèves réunionnais, valoriser leurs talents et promouvoir leurs compétences.

Chantal Manès-Bonnisseau,
Rectrice de la région académique La Réunion



SOMMAIRE

1.

LA RENTRÉE

DANS L'ACADÉMIE

- p.08 1.1 Un protocole sanitaire pour une rentrée réussie
- p.10 1.2 La démographie scolaire dans l'académie
- p.12 1.3 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2021
- p.14 1.4 Les résultats aux examens
- p.16 1.5 La carte des formations 2021
- p.18 1.6 Le projet stratégique académique 2021-2025

2.

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE

- p.22 2.1 Consolider les principes républicains à l'école
- p.24 2.2 Transmettre et faire partager la laïcité
- p.26 2.3 Protéger chacun
- p.28 2.4 L'éducation au développement durable
- p.30 2.5 Se préparer à la vie civique avec le SNU

3.

LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE

- p.34 3.1 Réussir à l'école maternelle
- p.36 3.2 Garantir la maîtrise des fondamentaux au primaire
- p.38 3.3 La réforme des Baccalauréats
- p.40 3.4 Accompagner les élèves par l'orientation
- p.42 3.5 Développer le numérique à l'école
- p.44 3.6 Une dynamique pour les langues vivantes



4.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES

- p.48 4.1 Offrir un service public de l'école inclusive
- p.50 4.2 Donner les mêmes chances à tous
- p.54 4.3 Encourager la persévérance scolaire
- p.56 4.4 Les nouveaux internats d'excellence
- p.58 4.5 L'excellence dans la voie professionnelle

5.

L'ÉPANOUISSEMENT DANS

TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

- p.62 5.1 L'éducation artistique et culturelle
- p.66 5.2 Les vacances apprenantes
- p.70 5.3 S'épanouir par le sport

6.

UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS

- p.74 6.1 Les 12 engagements du Grenelle de l'Éducation
- p.78 6.2 Une année scolaire européenne

7.

ANNEXES

- p.82 Le calendrier scolaire 2021-2022
- p.83 Quelques temps forts du premier semestre

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION



220 220

écoliers, collégiens et lycéens
attendus à la rentrée dans l'académie
(public + privé sous contrat)

NB : chiffres arrondis à la dizaine près

113 580 élèves
du premier degré

dont **41 610** en maternelle
70 580 en élémentaire
et **1 390** en ULIS école

101 530 élèves
du second degré

dont **59 620** collégiens
et **25 840** lycéens
(dont **16 070** lycéens professionnels)

5 110 étudiants en
post-bac de lycée

dont
6 300 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire



LES PERSONNELS

24 381

agents de l'éducation nationale
et de la jeunesse et des sports

15 850

professeurs
enseignent à des élèves des premier
et second degrés public

7 583 professeurs dans le 1er degré
8 267 professeurs (dont
documentalistes) dans le 2nd degré
public

2 040

autres personnels assurent des
fontions d'éducation, administratives,
médico-scolaires, psychologues de
l'éducation nationale, techniques et
de laboratoire, de direction, d'inspec-
tion, d'encadrement

4 000

assistants d'éducation

2 491

accompagnants d'élèves en situation
de handicap

LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2021



130

emplois d'enseignants
du premier degré

- 35

emplois d'enseignants
du second degré

3

emplois de personnels
d'inspection

90

emplois d'accompagnants
d'élèves en situation de
handicap



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

Ouverture du nouveau collège Roquefeuil sur la commune de Saint-Paul

654

écoles et établissements du second degré publics et privés

dont **614** écoles et établissements du second degré publics

519

 écoles

dont **493** écoles publiques

et **26** écoles privées sous contrat

87

 collèges

dont **78** collèges publics

et **9** collèges privés sous contrat

48

 lycées

dont **13** lycées d'enseignement général et technologique (12 publics et 1 privé)

dont **20** lycées polyvalents (18 publics et 2 privés sous contrat)

dont **15** lycées professionnels (13 public et 2 privés sous contrat)



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES

Premier degré public et privé

21,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire

20,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire

Second degré public et privé

24,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations en collège (hors Segpa)

20 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée

30,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée

LES DIPLÔMES



88%

Taux de réussite au **diplôme national du brevet** (DNB)

92,6%

Taux de réussite au **baccalauréat**

81,5%

Taux de réussite aux **examens professionnels de niveau V** (CAP et Mention complémentaire)

1.



LA RENTRÉE

DANS L'ACADÉMIE



1 - UN PROTOCOLE SANITAIRE POUR UNE RENTRÉE RÉUSSIE

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'objectif du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est de maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, une graduation comportant quatre niveaux a été établie en lien avec les autorités sanitaires. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou de la région académique afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

La cellule académique de signalement pour le suivi des cas avérés est réactivée au rectorat.

— LES MODALITÉS PRATIQUES DE LA RENTRÉE

La rentrée scolaire dans l'académie s'inscrit dans un cadre de fonctionnement de niveau 2 (niveau jaune), prévoyant l'accueil en présentiel de tous les élèves dans les écoles et établissements scolaires.

Le port du masque est obligatoire pour les personnels et les élèves à partir de 6 ans.

Les activités physiques seront organisées à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable, une distanciation de 2 mètres est respectée.

En collaboration étroite avec les collectivités locales et territoriales, l'ensemble des

mesures préconisées pour le nettoyage et l'aération des locaux sont reconduites.

La règle de fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

— UNE OFFRE DE VACCINATION EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de limiter au maximum la circulation du virus parmi les adolescents et les personnels, et casser les chaînes de propagation du virus, une offre de vaccination sera proposée dans les collèges et lycées après la rentrée des classes.

La vaccination relève d'une démarche volontaire, pour les personnels comme pour les élèves.

Des actions pédagogiques pourront être proposées par les enseignants, afin d'aider les élèves à se forger par eux-même une opinion éclairée sur l'intérêt de la vaccination.

Lorsqu'une opération de vaccination sera programmée, les parents seront informés au préalable et recevront un formulaire d'autorisation à signer.

LES PARENTS D'ÉLÈVES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les Personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)



2 - LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE À LA RENTRÉE

220 220 élèves font leur rentrée à partir du lundi 16 août 2021 dans les écoles et établissements scolaires de La Réunion.

Les effectifs sont en baisse de 645 élèves par rapport à la rentrée 2020 (soit -0,3%). Le nombre d'élèves.

La démographie scolaire dans l'académie est marquée à cette rentrée par une diminution du nombre d'élèves, aussi bien dans le premier degré, en maternelle comme en élémentaire, que dans le second degré, au collège.

Au lycée et dans le post-bac de lycée, les effectifs progressent légèrement.

— DANS LE PREMIER DEGRÉ

La baisse des effectifs amorcée depuis 2008 se poursuit (- 450 élèves prévus à la rentrée).

- **En maternelle** : les écoles maternelles voient arriver des générations de moins en moins nombreuses, nées entre 2016 et 2019. Les effectifs baisseraient de 200 élèves (- 0,5 %).

Dans un contexte de baisse démographique, l'académie se fixe pour objectif de scolariser 1 300 enfants de 2 ans. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans augmenterait légèrement (10,7 % après 8,8% en 2020).

- **En élémentaire** : la baisse d'effectifs se

poursuit mais à un rythme ralenti : avec 320 élèves de moins qu'en 2020, les effectifs sont en baisse de 0,4% (après -0,4 % en 2020, -1,6 % en 2019).

- **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école)** devraient accueillir 70 élèves supplémentaires à la rentrée.

— DANS LE SECOND DEGRÉ

Dans les collèges et lycées hors post-bac, comme à la rentrée précédente, les effectifs reculent légèrement (-240 élèves soit -0,2 %) alors qu'ils avaient été en augmentation pendant 6 années consécutives.

- **En collège (y compris SEGPA et ULIS) :** la rentrée 2021 voit l'arrivée en sixième de la génération de 2010 (-150 naissances). La baisse constatée en sixième à la rentrée 2020 (- 800 élèves soit -5,2 %) se répercute sur la rentrée 2021.

Tous niveaux confondus, l'académie compte 760 collégiens de moins qu'en 2020 (-1,3 %)

- **En sections d'enseignement général adapté en collège (SEGPA),** les effectifs s'élèvent à 2 400 élèves (soit 70 inscrits de moins).

- **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** voient leurs effectifs augmenter très légèrement (+55 élèves) pour atteindre un effectif de 1 110 élèves.

- **Au lycée général et technologique (LEGT) :** contrairement aux trois dernières années au cours desquelles une tendance à la baisse des effectifs a été observée, cette rentrée 2021 connaîtra une augmentation de +420 lycéens (+1,2 %). Cette hausse provient pour l'essentiel des effectifs de terminale.

- **Au lycée professionnel :** les effectifs progressent de nouveau légèrement (+90 inscrits, +0,6 %).

— DANS LE POST-BAC

Dans les sections post-baccalauréat de lycée (STS, CPGE et DCG) : la tendance à la hausse se poursuit mais elle est plus modérée que celles des 2 années précédentes : +45 étudiants (+0,9% vs +2,5% en 2019 et +3,4 en 2020).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES

Premier et second degré (public et privé sous contrat)

	Constat 2020-2021	Prévisions 2021-2022	Évolution
Premier degré (1+2+3)	114 036	113 584	-452
- dont public	104 323	103 872	-451
- dont maternelle (1)	41 811	41 609	-202
- dont enfants de 3 ans	13 058	12 853	-205
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	70 899	70 581	-318
- dont ULIS école (3)	1 326	1 394	+68
Second degré (4+5+6+7)	102 393	101 882	-243
- dont public	93 837	93 505	-332
- dont collège (6e à 3e) - yc ULIS (4)	57 903	57 220	-683
- dont SEGPA* (5)	2 475	2 402	-73
- dont ULIS** Collège, lycée et LP	1 056	1 110	+54
- dont lycée général et technologique (6)	25 419	25 843	+424
- dont lycée professionnel - yc ULIS et prépa diverses pré-bac (7)	15 978	16 067	+89
Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****, PreDiv niv3)	5 059	5 104	+45
Total élèves	220 870	220 220	-650

* Section d'enseignement général adapté

** Unité localisée pour l'inclusion scolaire

*** Section de technicien supérieur

**** Classe préparatoire aux grandes écoles

***** Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des établissements seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.

3 - LE BILAN DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION 2021

L'orientation, qui a trouvé sa place au cœur des réformes, est un levier pour la réussite des élèves.

Elle constitue une ligne directrice pour l'ensemble des réformes qui ont permis de fluidifier les parcours des élèves : promotion de la voie professionnelle comme voie d'excellence, réforme du lycée et du baccalauréat 2021, admission dans l'enseignement supérieur, mesures de transformation de l'apprentissage.

— L'ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

L'orientation de fin de troisième a concerné 12 889 élèves de troisième (hors SEGPA), soit 7 élèves de moins par rapport à 2020.

- **Le taux de passage en seconde générale et technologique** : il est stable à 57,6 % contre 57,7% en 2020. Il était de 48,8 % en 2008, ce qui démontre l'évolution très nette de l'académie sur les dernières années.

Le taux des demandes des familles pour l'entrée en seconde générale et technologique est de 59,2 % (contre 58,4 % en 2020).

- **Le taux de redoublement/maintien en fin de troisième** concerne 0,02 % des élèves.

- **Le taux de passage en seconde professionnelle** : il est stable à 30,4 % (contre 30,3% en 2020) face à un taux d'orientation en première année de CAP en hausse à 12,1 % (11,9 % en 2020).

— L'ORIENTATION EN FIN DE SECONDE

Depuis 2020, le taux de passage en première générale et technologique se maintient à un niveau élevé à 97,6 % (97,6 % en 2020, 97,2 % en 2019). Il s'agit du plus fort taux de passage jamais enregistré en fin de seconde.

En 2009, le taux de passage en première était de 77,5%. L'augmentation est de près de 20 points en 12 ans.

- **La répartition entre les différentes séries** indique une légère hausse en première générale à 62,2 % (61,5 % en 2020) et une baisse en première technologique à 35,4 % (contre 36,1% en 2020).
- **L'orientation au sein de la voie technologique** se caractérise par :
 - un taux de passage conforté en première STMG à 18,4 % contre 17,7 % en 2020 et 17,5 % en 2019 (supérieur au taux de 13 % observé en métropole en 2020),
 - une baisse à 1,6 % du taux du passage en première STL (contre 1,7% en 2020),
 - une baisse du taux de passage en STI2D à 6,5 % (contre 7,4% en 2020 et 2019),
 - une baisse également à 7,2 % du taux de passage en ST2S (contre 7,6% en 2020).
- **La réorientation vers la voie professionnelle (seconde professionnelle, première professionnelle, première CAP)** reste maîtrisée à 2,4 % (comme en 2020).

— L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parcoursup, le portail de pré-inscription dans l'enseignement supérieur couvre désormais la quasi-totalité de l'offre de formation nationale (plus de 17 000 formations concernées).

- **En phase principale** 10 302 élèves de terminales (14 342 avec les candidats en réorientation) ont confirmé au moins un vœu à La Réunion ou en métropole (contre 10 964 en 2020) soit 91,4 % des élèves de terminale inscrits.

Cette année le taux de demande des élèves de terminale professionnelle pour une admission dans le supérieur est de 64,5 % ayant fait au moins un vœu confirmé sur Parcoursup (contre 67,5 % en 2020).

Les vœux des 10 302 candidats élèves de terminale (vœux Réunion et métropole en 2021) se répartissent comme suit :

- 38,5 % en Licence ou diplôme d'université
- 6,2 % ont fait des vœux en filière sélective en IUT
- 11,9 % en filière sélective CPGE ou école d'ingénieur
- 6,2 % en autres écoles (architecture, commerce, arts, paramédical)
- 9,4 % ont fait des vœux pour des formations en études de santé.

Les admissions se poursuivent jusqu'au 16 septembre 2021 avec la procédure complémentaire.

— L'ACCÈS DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN STS ET DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN IUT

L'académie poursuit sa politique volontariste pour faire progresser la part des bacheliers technologiques et professionnels dans les sections de techniciens supérieurs et l'Institut universitaire de technologie, qui leur sont destinés en priorité.

- **Accès des bacheliers professionnels en STS** : l'objectif de l'académie était d'admettre 307 bacheliers professionnels dans le secteur de la production et 524 bacheliers professionnels dans le secteur des services, soit un total de 831 (contre 754 en 2020). Une proportion de 60 places pour les bacheliers professionnels a été proposée aux établissements privés sous contrat de l'académie (55 en 2020).

1 154 avis favorables ont été formulés par les équipes pédagogiques pour une admission des élèves de terminale professionnelle en STS (contre 978 en 2020), soit 47,6 % (41 % en 2020) des candidats de terminale professionnelle ayant confirmé au moins un vœu en phase principale.

Au 6 juillet, 342 bacheliers professionnels ont accepté une proposition en BTS production et 594 bacheliers professionnels en BTS services, soit un total de 936. Une sur-affectation à hauteur de 10% à 20% a été retenue dans certains cas par les établissements.

- **Concernant l'accès des bacheliers technologiques en DUT**, l'objectif était d'admettre 189 bacheliers technologiques (137 en 2020).

Au 7 juillet, 188 bacheliers technologiques ont accepté une proposition d'admission.

Le bilan de rentrée avec les inscriptions effectives donnera une indication précise sur l'atteinte des objectifs académiques pour les bacheliers en STS comme en IUT.

4 - LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Dans le contexte de crise sanitaire, l'investissement des enseignants, des personnels de direction et d'inspection et des personnels de la division des examens a permis de garantir l'équité de traitement des candidats et la qualité des diplômes décernés.

Des aménagements ont été mis en place dans l'organisation des épreuves de la session 2021 du baccalauréat, afin de tenir compte des conditions particulières dans lesquelles les lycéens ont préparé leurs épreuves.

Les candidats ont pu passer cette année la nouvelle épreuve du Grand oral, aboutissement de leur parcours au lycée, destinée à les préparer à savoir prendre la parole de façon claire et convaincante, compétence indispensable pour la suite de leurs études et pour leur vie professionnelle.

— LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

14 158 candidats se sont présentés aux épreuves du diplôme national du brevet : 85,4 % en série générale, 14,6 % en série professionnelle.

11 939 candidats ont été admis. Le taux de réussite global s'élève à 84,3%.

Avec un taux d'admis de 89,1 %, les filles devançant les garçons de 9,5 points en moyenne.

— CAP ET MENTION COMPLÉMENTAIRE

L'académie compte 2 790 diplômés de niveau V (CAP et Mention complémentaire). Le taux de réussite global s'élève à 81,5 %.

- **Le CAP compte 81,6 % de reçus** parmi les 3 273 candidats qui se sont présentés à l'examen.

- **La Mention complémentaire** a été passée par 152 candidats et le taux de réussite est de 77,6 %.

Le BEP est remplacé par une attestation de réussite intermédiaire délivrée en fin de classe de première professionnelle.

— LE BACCALAURÉAT

Dans le contexte d'une année scolaire perturbée par la crise sanitaire, les modalités d'organisation du baccalauréat ont été partiellement modifiées cette année. Mais contrairement à la session 2020, il n'a pas été nécessaire d'annuler l'ensemble des épreuves du premier groupe.

À la session de juin 2021, 11 855 candidats, y compris des formations agricoles, se sont présentés au baccalauréat à La Réunion, 48 % dans la voie générale, 24 % dans les séries technologiques, 28 % dans la voie professionnelle.

Avec 92,6 % d'admis, la session de juin permet à 10 972 candidats de devenir bacheliers.

Le taux de réussite global à cette session est en baisse de trois points par rapport à 2020 (95,6 %), soit 816 bacheliers de moins que l'an dernier.

Il est légèrement en dessous du taux de réussite national, qui s'établit à 93,8 %.

- **Le taux de réussite dans la voie générale** s'élève à 98,3 % (contre 97,6 % au national). Le nombre de bacheliers généraux atteint 5 239.
- **Le taux de réussite dans les séries technologiques** s'établit à 93,1 % (contre 94 % au national). À la session de juin 2021, 2 610 candidats obtiennent un baccalauréat technologique.
- **Le taux de réussite du baccalauréat professionnel** s'établit à 83,9 % (contre 86,7 % au national). Le baccalauréat 2021 a permis à 3 123 candidats d'obtenir un diplôme professionnel.

— LA SESSION DE REMPLACEMENT DU BACCALAURÉAT EN SEPTEMBRE

• **Les épreuves de remplacement pour le baccalauréat général et technologique** se dérouleront entre le 6 et le 13 septembre 2021. Elles concernent les candidats suivants :

- les candidats n'ayant pas pu présenter au jury ni livret scolaire, ni dossier de contrôle continu recevable ,
- les candidats ayant présenté un livret scolaire ou un dossier de contrôle continu dans lequel une ou plusieurs moyennes sont manquantes (ils présenteront alors uniquement les épreuves correspondantes),
- les candidats, ajournés à l'issue des premier et second groupes, autorisés exceptionnellement par le jury à s'y présenter.

• **Pour le baccalauréat professionnel**, les épreuves de remplacement, ouvertes habituellement aux candidats n'ayant pu se présenter à la session principale en raison de force majeure, sont élargies :

- aux candidats ne pouvant faire valoir auprès du jury de résultats de contrôle continu,
- aux candidats dont le livret scolaire ou le livret de formation ou le dossier de contrôle continu ne permet pas au jury de se prononcer sur le niveau de connaissance et de compétences ,
- à titre exceptionnel et sur autorisation du jury, aux candidats ayant obtenu à l'examen une note moyenne globale inférieure à 10 sur 20 ; ils se présentent aux seules unités pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20 : les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent aux notes obtenues dans les unités concernées.

Les candidats en situation de handicap pourront bénéficier d'aménagements d'épreuves au titre de la session de remplacement.



5 - LA CARTE DES FORMATIONS 2021

Les évolutions de la carte des formations sont conduites en partenariat avec la Région.

Elles permettent de poursuivre la modernisation de l'offre de formation professionnelle, d'augmenter les capacités d'accueil en BTS et d'enrichir la carte des parcours d'excellence.

L'académie poursuit également l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

— ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOIN PARTICULIER

- 1 Unité d'enseignement maternelle pour élèves autiste (UEMA)

- Ouverture d'une nouvelle unité d'enseignement maternelle pour élèves autistes à l'école maternelle Les Bougainvilliers à Saint-Paul.

- 1 Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) supplémentaire pour la scolarisation des élèves en situation de handicap :

- Ouverture d'une ULIS pour 10 élèves dans la section d'enseignement professionnel du lycée Boisjoly Potier au Tampon.

— ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU LYCÉE

- 1 enseignement de spécialité Cinéma - Audiovisuel

- Ouverture de l'enseignement de spécialité Cinéma - Audiovisuel au lycée Jean Hinglo au Port.

- 3 expérimentations de l'enseignement de spécialité Éducation physique, pratique, culture sportive

- Expérimentation 2021-2022 de l'enseignement de spécialité Éducation physique, pratique, culture sportive, au lycée Sarda Garriga à Saint-André.

- Expérimentation 2021-2023 de l'enseignement de spécialité Éducation physique, pratique, culture sportive, au lycée Pierre Lagourgue au Tampon.

- Expérimentation 2021-2024 de l'enseignement de spécialité Éducation physique, pratique, culture sportive, au lycée Boisjoly Potier au Tampon.

— VOIE PROFESSIONNELLE AU LYCÉE

• 1 baccalauréat professionnel

- Ouverture d'un Bac professionnel Technicien constructeur bois pour 12 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph..

• 2 Mentions complémentaires

- Ouverture d'une Mention complémentaire Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques pour 10 élèves au lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît.
- Ouverture d'une Mention complémentaire Vendeur spécialisé en alimentation pour 15 élèves au lycée professionnel François de Mahy à Saint-Pierre.

• 2 sections de Certificats d'aptitude professionnelle (CAP)

- Ouverture d'un CAP Opérateur/Opératrice logistique pour 15 élèves au lycée professionnel François de Mahy à Saint-Pierre.

— VOIE PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE AU LYCÉE

• 2 sections de techniciens supérieurs

- Ouverture d'un BTS Gestion des transports et logistique associée au lycée professionnel Isnelle Amelin à Sainte-Marie.
- Ouverture d'un BTS Électrotechnique au lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît.

— CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

• 2 Classes préparatoires aux grandes écoles

- Ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles ENS D1 - Droit pour 35 élèves au lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe préparatoire aux études supérieures - Économie et gestion pour 24 élèves au lycée Sarda Garriga à Saint-André.

UN PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES (PPPE) AU LYCÉE GEORGES BRASSENS

L'académie fait partie des 22 académies dans lesquelles sont expérimentés l'un des 24 parcours préparatoires au professorat des écoles à la rentrée 2021.

Le lycée Georges Brassens accueillera cette nouvelle formation, mise en place en lien avec l'UFR de Droit/Eco/AES de l'Université.

Le parcours préparatoire au professorat des écoles est adossé à un parcours de licence généraliste. Il est dispensé en partie dans le lycée et en partie à l'université pendant les trois années de licence (L1, L2 et L3).

Ce parcours préparatoire au professorat des écoles permet de se préparer à devenir professeur des écoles avec :

- des enseignements de culture générale et pluridisciplinaires dispensés en lycée (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, philosophie morale et politique, arts, EPS, langue vivante étrangère)
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'université
- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1ère et 2e année de licence
- un stage de mobilité internationale en troisième année de licence

Les étudiants, tout en obtenant un diplôme national de licence, bénéficient donc d'un enseignement spécifique de renforcement disciplinaire afin de mieux appréhender le professorat des écoles.

6 - LE PROJET STRATÉGIQUE DE L'ACADÉMIE 2021-2025

L'académie se dote d'un nouveau projet stratégique pour les quatre années à venir. Ce document présente la déclinaison des priorités nationales du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, qui tient compte des spécificités de la population scolaire et du territoire académique.

La région académique de La Réunion se fixe quatre axes pour son projet académique : les deux premiers constituent des thématiques en fil rouge qui concernent l'environnement de travail des élèves et des personnels et l'égalité des chances pour tous. Les deux axes suivants sont centrés sur les niveaux d'enseignement considérés comme prioritaires au vu des résultats scolaires : le premier degré et la voie professionnelle.

— UN PROJET ACADÉMIQUE PARTAGÉ

Le projet stratégique 2021-2025 pour l'académie de La Réunion, est l'aboutissement d'un travail de conception et d'écriture collective qui a mobilisé de nombreuses intelligences expertes tout au long de ces derniers mois.

Il a également fait l'objet de différents groupes de travail thématiques et d'une consultation des partenaires de l'École : collectivités territoriales, fédérations de parents d'élèves, organisations syndicales, chambres consulaires, acteurs économiques et sociaux, grand public.

— LE CONTEXTE LOCAL PRIS EN COMPTE

La politique éducative se concentrera sur quelques priorités ciblées, adaptées aux caractéristiques du territoire :

- une île à la géographie accidentée et montagneuse, dont l'isolement géographique réduit les opportunités de mobilité, au climat tropical qui détermine un calendrier scolaire adapté,
- culturellement attachée à un bilinguisme marqueur d'identité, socialement caractérisée par une transition rapide entre une société familiale traditionnelle post coloniale et une société urbanisée moderne très jeune.

— LES AXES DU PROJET ACADÉMIQUE

Les quatre grandes lignes directrices du projet stratégique académique sont élaborées pour relever le défi de la personnalisation des parcours dans ce contexte, en donnant à chaque jeune la possibilité de trouver sa propre voie d'excellence et de jouer son rôle de citoyen dans une société ouverte et apaisée.

- **Créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels :** tout élève, comme tout personnel, est en droit de trouver à l'École des conditions favorables au travail : la promotion de la santé, la protection contre les incivilités, la violence et le harcèlement, l'encouragement à innover et à s'engager, à se former et à évoluer dans sa carrière.
- **Assurer l'égalité des chances pour tous :** tous les élèves de La Réunion, quel que soit leur secteur géographique d'habitation et quelle que soit leur origine sociale doivent bénéficier des mêmes opportunités. C'est dans cette perspective que la prise en compte du créole, véritable atout pour les élèves réunionnais, sera abordée.
- **Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves :** la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et des fondamentaux que sont le lire, écrire, compter et respecter autrui doit être acquise par tous les élèves, encore trop nombreux à sortir sans qualification de leur scolarité obligatoire. Les premières années à l'école sont déterminantes pour acquérir la maîtrise de compétences fondamentales et lutter efficacement contre l'illettrisme, permettre une arrivée en sixième réussie et une orientation mieux choisie en fin de collège.

- **Faire de la voie professionnelle une voie de réussite et d'excellence :** la voie professionnelle fait l'objet d'une attention particulière parce qu'elle doit contribuer à réduire le fléau du chômage à La Réunion, en armant les jeunes pour faire face aux besoins de l'économie locale, nationale ou mondiale et pour trouver leur place dans la société.

Ces quatre grandes orientations sont déclinées en actions concrètes qui seront mises en oeuvre dès la rentrée 2021.

— LE SUIVI DU PROJET ACADÉMIQUE

Le projet stratégique académique fera l'objet d'un suivi annuel permettant de valoriser les progrès accomplis, de mesurer la mise en oeuvre effective des actions et de proposer les évolutions nécessaires à leur pleine réussite.

Ces points d'étape réguliers seront effectués sous

la responsabilité du rectorat dont la gouvernance sera renforcée à cet effet ; ils associeront les partenaires de l'académie dans le cadre de deux instances spécifiques.

La Conférence territoriale sur la stratégie éducative et pédagogique

Cette conférence réunira une fois par an les principaux acteurs institutionnels que sont l'éducation nationale, le conseil régional, le conseil départemental, l'Association des maires du département de La Réunion (AMDR) et l'Université de La Réunion.

Sur la base des éléments du projet stratégique académique, cette conférence permettra d'établir les axes de convergence des différentes politiques publiques, de conforter la mise en cohérence et la complémentarité des actions en faveur de l'accompagnement des parcours de réussite des élèves et des étudiants sur le territoire réunionnais.

Le Conseil de l'éducation nationale

Composé de 72 membres représentant à la fois les collectivités, les personnels et les usagers, ce conseil dont l'objet est d'être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie, contribuera également au suivi du projet stratégique de l'académie.



Le projet stratégique académique qui constitue la feuille de route pour les quatre prochaines années est téléchargeable sur le site web de l'académie

2.



LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE



1 - CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le respect des valeurs de la République fonde la cohésion nationale.

Le ministère s'est attaché à construire les outils afin d'apporter un soutien concret aux personnels et aux équipes éducatives dans leur mission de transmission des principes et valeurs de la République.

Ce qui est fait : accompagnement et formation par l'équipe académique «valeurs de la République», diffusion d'un vadémécum «Agir contre le racisme», mise en œuvre d'une application faits établissements permettant de signaler les faits graves, mise à disposition de tous les personnels de l'éducation nationale de formulaires de saisine pour faciliter le recueil et la prise en compte des atteintes à la laïcité et des actes à caractère raciste ou antisémite.

— UN CARRÉ RÉGALIEN POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNELS

Le respect de l'autre et la confiance dans l'institution supposent de lutter ensemble, sans répit, contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme ou de harcèlement. Dans le cadre d'une stratégie gouvernementale globale de lutte contre le séparatisme dont le projet de loi confortant le respect des principes de la République constitue l'une des clés de voûte, un «carré régalien» est créé dans chaque rectorat pour accompagner les professeurs et les personnels dans la défense de la laïcité et la lutte contre la radicalisation, le harcèlement et les violences.

Ce carré régalien est structuré autour de 4 volets que sont : la défense des valeurs de la République, la lutte contre toutes les formes de radicalisation, la prévention des violences et du harcèlement, le contrôle de l'Instruction à domicile, avec pour objectifs que :

- **L'Instruction à domicile** soit organisée et contrôlée dans un cadre réglementaire renforcé.
- **Chaque professeur ou membre de la communauté éducative puisse être informé des dispositifs de protection en place** et sache vers qui se tourner s'il est confronté à une situation difficile ou conflictuelle.

- **L'institution apporte une réponse rapide** à toute amorce de conflit grâce à un suivi plus fin des faits établissements/écoles.
- **La protection fonctionnelle soit systématisée** en cas d'agression d'un personnel.
- **L'institution puisse accompagner les dépôts de plainte.**

L'académie de La Réunion dispose déjà d'équipes constituées et expérimentées en matière de lutte contre le harcèlement, de prévention et de suivi des violences scolaires, de défense des valeurs de la République. L'instruction à domicile fait l'objet d'un contrôle régulier par des équipes d'inspecteurs.

Le carré régalien va aussi s'appuyer sur la consolidation et une coordination renforcée du contrôle des établissements hors contrat ainsi que des élèves instruits dans les familles.

Le calendrier

- **Septembre 2021** : information de tous les personnels sur les dispositifs de protection en place dans le cadre de la feuille de route RH de l'académie.
- **Création d'un groupe académique de pilotage** : sous la responsabilité de la rectrice, animé par la directrice de cabinet, il associera la direction des ressources humaines, les corps d'inspection, des conseillers techniques de la rectrice en charge des dossiers harcèlement, violences scolaires, laïcité, l'instruction dans la famille ou le hors contrat. Ce groupe de pilotage incarnera cette stratégie volontariste pour conforter les principes de la République. Le renforcement de la prévention et de la détection des situations- problèmes, l'amélioration de l'analyse des cas et de leur suivi, la systématisation du retour d'expérience sont attendus de la mise en place de ce groupe chargé de suivre les actions constitutives du carré régalien.

— LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Une équipe académique Valeurs de la République est constituée d'une dizaine de membres autour d'un «réfèrent académique Valeurs de la République», depuis 2018. Ce réfèrent est, lui-même en lien avec une équipe nationale affectée auprès de la Secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, et de des sports.

L'équipe académique se tient à disposition des établissements scolaires pour les accompagner en cas de difficulté mais, également, pour informer et participer à des modules de formation.

Des interventions des membres de l'équipe académique ont lieu, dans les établissements à la

demande de leur responsable ou du cabinet de la rectrice, en cas de difficulté ou de besoin de conseils.

Formation aux valeurs de la République et développement des ressources pédagogiques

Dès la rentrée scolaire, en lien étroit avec l'INSPÉ, les personnels enseignants et d'éducation stagiaires, CPE notamment, recevront une formation dans ce domaine. Des actions seront également conduites dans les écoles primaires. Il sera fait appel aux associations partenaires en tant que contributrices à l'explicitation en situation de la mise en œuvre des valeurs de la République.

Une large place est également accordée aux formations spécifiques «valeurs de la République» dans le Plan académique de formation. Des modules de formation transversaux ont été initiés afin de permettre leur suivi en inter-disciplinarité.

Depuis l'année scolaire 2020-21, la formation d'adaptation à l'emploi des assistants d'éducation, organisée sur 3 journées, comporte un volet conséquent «valeurs de la République». Cette formation permet aux AED de mieux appréhender leur mission et ainsi de grandement contribuer à l'amélioration du climat scolaire et à l'optimisation du fonctionnement des Services de vie scolaire par une meilleure approche des enjeux organisationnels et éducatifs au sein des établissements scolaires.

Un portail du Réseau Canopé donne accès à des ressources sur les valeurs de la République, produites avec le concours de personnalités qualifiées, d'experts, d'intellectuels et de chercheurs dont les travaux ne font l'objet d'aucune contestation. Ces ressources ont vocation à préciser un certain nombre de termes en y apportant un double éclairage : philosophique et historique.

DES ACTIONS ÉDUCATIVES NOMBREUSES

La semaine de la presse et des médias dans l'école avec des ressources mises à disposition pour l'éducation des élèves à la lecture et à l'analyse des médias d'information : la plateforme LireLactu.fr offre ainsi un accès gratuit dans les collèges et lycées à des titres de presse nationale et internationale.

La Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme est pérennisée autour de la journée internationale du 21 mars.

Des concours nationaux permettent aux élèves de mener des projets sur la mémoire de l'esclavage («La Flamme de l'égalité») ou de travailler sur le fonctionnement des institutions («Découvrons notre constitution»).

2 - TRANSMETTRE ET FAIRE PARTAGER LA LAÏCITÉ

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Dans un contexte encore marqué par l'assassinat du professeur Samuel Paty, la compréhension du principe de laïcité est au cœur du plan ambitieux de formation pour donner à l'ensemble des personnels un premier niveau de formation à la laïcité et aux valeurs de la République. Ce plan de formation vient renforcer les différentes mesures mises en œuvre depuis 2018 pour permettre à la République d'apporter des réponses fermes et sereines sur ce sujet.

Ce qui est fait : mise en place d'un conseil national des sages, d'une équipe académique laïcité et fait religieux, diffusion d'un vadémécum laïcité qui apporte des réponses juridiques précises et des conseils d'action aux équipes éducatives, un formulaire en ligne réservé aux personnels de l'éducation nationale. Une réponse est apportée dans les vingt-quatre heures en cas de signalement d'un problème relatif à la laïcité.

— TRANSMETTRE ET FAIRE PARTAGER LA LAÏCITÉ

La journée de la laïcité célébrée à l'occasion de la loi de séparation des églises et de l'État, chaque année, le 9 décembre a évolué au cours de l'année pour passer d'une journée à une semaine de la laïcité qui se poursuivra lors de sa célébration, en décembre 2021.

Les écoles et établissements scolaires sont incités d'organiser, au cours de l'année scolaire, des événements festifs, éducatifs et pédagogiques (débat, exposés, défilés, expositions...) pour honorer cette date. Si les conditions sanitaires le permettent, il est envisagé d'inviter une personnalité du

monde universitaire, intellectuel ou autre, particulièrement investi dans ce champ de la réflexion, afin d'apporter sa contribution et son éclairage pour une meilleure compréhension de la laïcité tel qu'il est nécessaire de l'envisager dans les espaces publics et scolaire, notamment.

— UN PLAN AMBITIEUX DE FORMATION À LA LAÏCITÉ

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé en juin dernier la reprise des propositions faites par Jean-Pierre Obin, Inspecteur général honoraire dans son rapport sur la formation des personnels

de l'éducation nationale à la laïcité et aux valeurs de la République dans un ambitieux plan de formation qui sera lancé en septembre 2021 et déployé sur les quatre années suivantes.

Ce plan de formation continue des personnels est inédit par son ampleur et ses modalités : dès la rentrée 2021, 1 000 formateurs issus de toutes les académies, dont celle de La Réunion vont bénéficier d'une formation renforcée et intensive. Une centaine d'entre eux, sur la base du volontariat, pourra également suivre une formation en vue d'un diplôme universitaire, à l'instar de celui que propose la Sorbonne Université destiné à former des « référents laïcité » dans divers milieux professionnels. Des modules de formation spécifiques seront dans le même temps déployés au profit des différentes catégories d'acteurs (personnels de direction, inspecteurs, CPE, etc.).

Ce réseau de formateurs organisera ensuite les formations dans chaque école, collège ou lycée, à destination de tous les personnels, quel que soit leur statut. Un référent sera ensuite désigné au sein de chaque structure, qui sera l'interlocuteur de ses collègues et des équipes académiques valeurs de la République.

Un référentiel commun de compétences et de contenus pour la formation à la laïcité et aux valeurs de la République des enseignants et des CPE sera publié à l'intention des enseignants en formation continue, comme des étudiants en formation initiale.

— DES REPÈRES COMMUNS POUR LA FORMATION INITIALE À LA LAÏCITÉ

Au titre du recrutement et de la formation initiale des personnels, des éléments de repères ont été adressés aux INSPÉ pour faciliter la préparation des candidats aux concours de recrutement.

Ils pourront ainsi mieux se préparer à l'épreuve d'admission, qui portera notamment sur la connaissance de la laïcité et des valeurs de la République et leur transmission aux élèves.

En vue d'aider les étudiants et les formateurs dans la préparation de cette épreuve orale, le ministère a confié au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, placé auprès du ministre de l'Éducation nationale, et à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, l'élaboration de deux ouvrages :

- **Le premier propose une anthologie de textes de références sur la laïcité** et les valeurs de la République, ainsi qu'un ensemble d'études sur les notions clés.

- **Le second appréhende l'ensemble des disciplines pour y préciser les modalités pédagogiques favorisant l'enseignement de ces valeurs et principes.**

Ces deux ouvrages seront adressés, sous la forme d'un coffret intégrant également une nouvelle édition actualisée du vademecum La laïcité à l'école, à toutes les écoles et tous les établissements de France.

FAIRE RESPECTER LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux.

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation.

Cette charte annexée au règlement intérieur, doit être signée par les parents pour qu'ils en prennent connaissance et présentée à l'occasion des réunions de rentrée.

Dans toutes les écoles et établissements scolaires, la Charte de laïcité est affichée de façon visible, au même titre que les symboles de la République, drapeau et devise, ainsi que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

3 - PROTÉGER CHACUN

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. De nombreuses mesures ont été mises en oeuvre depuis 2017.

Ce qui est fait : interdiction du téléphone portable au collège à la rentrée 2017, adoption de la loi pour une école de la confiance en juillet 2019 dont l'article 5 consacre le droit à une scolarité sans harcèlement, développement d'un réseau de 335 référents dans les territoires et formation de 10 000 élèves ambassadeurs «Non au harcèlement (NAH)», installation du 3020 numéro vert gratuit contre le harcèlement et du 3018 qui remplace le 0800 200 000 pour les jeunes victimes de violence numérique, concours et journée NAH, mise en place dans l'académie d'un référent prévention du harcèlement dans chaque établissement scolaire (réseau des assistants sociaux), travail de prévention de l'équipe mobile de sécurité académique.

— GÉNÉRALISATION DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT À L'ÉCOLE

Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation montrent que si les situations pouvant évoquer un harcèlement sont à peu près stables au collège et au lycée avec 5,6 % d'élèves concernés, le cyberharcèlement lui est en augmentation constante avec près de 8 % d'élèves touchés.

Les motifs de harcèlement les plus fréquents sont l'apparence physique et «l'expression de genre», l'ethnicité et les élèves en situation de handicap essentiellement non moteur.

pHARe est un programme composé d'un ensemble de dispositifs, formations et ressources «clés en main» proposant une stratégie concrète de lutte contre le harcèlement qui permettra à chaque établissement scolaire d'établir un plan de prévention structuré et efficient, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves. Lorsque le programme est bien suivi, on observe une réduction de l'ordre de 80 % des phénomènes de harcèlement.

L'objectif est de former les circonscriptions et les collèges de l'académie, avec l'installation d'ambassadeurs élèves non au harcèlement (10 par collège) et la formation d'équipes ressource de 5 personnes dans chaque circonscription et collège.

— DES ÉLÈVES AMBASSADEURS «NON AU HARCÈLEMENT» DANS TOUS LES COLLÈGES

La mobilisation d'élèves volontaires, appelés « ambassadeurs contre le harcèlement », a des résultats significatifs, puisqu'ils forment leurs pairs et initient des actions de prévention de leurs camarades ou d'autres élèves alentours. Outre la lutte contre le harcèlement, ce dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.

Le rôle des ambassadeurs contre le harcèlement est de mettre en place un projet de sensibilisation sur la problématique du harcèlement entre pairs. Ce projet est libre. Il peut s'agir d'une action au sein de l'établissement d'origine des élèves, ce qui implique un accord et un engagement du chef d'établissement dans cette démarche. L'action peut aussi avoir lieu dans une école ou un établissement proche.

— UNE ÉQUIPE RESSOURCE FORMÉE DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION ET COLLÈGE

Le pivot du programme est la formation d'une équipe ressource de 5 personnes dans chaque circonscription ou collège. Une plateforme dédiée à ces équipes sera mise en place fin août, avec une mallette pour 10 heures d'apprentissage cycle 2, cycle 3 et cycle 4 et une mallette de formation des ambassadeurs Non au harcèlement pour les collèges.

La formation des équipes ressources concernera au total 545 personnels de l'académie sur deux ans. Elle se déroulera, si les conditions sanitaires le permettent, en présentiel la première année et en distanciel la deuxième année.

LE PROGRAMME pHARe

Le programme pHARe est inspiré du programme KiVa contre le harcèlement à l'école développé par l'université de Turku en Finlande en 2006 et financé par le ministère de l'éducation et de la culture. Il est utilisé dans 90% des établissements scolaires finlandais et dans de nombreux pays dans le monde. KiVa est basé sur l'idée que les élèves témoins jouent un rôle clé dans la poursuite ou non du harcèlement et s'adresse donc à tous les élèves.

pHARe est expérimenté depuis 2 ans dans 40 établissements de 6 académies.

— LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Le rectorat œuvre en étroite collaboration avec les Services de la Préfecture, notamment au sein du Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH). Des associations partenaires travaillant sur ces questions, qui auront reçu un agrément du rectorat interviendront, en partenariat avec les professionnels de l'institution scolaire pour sensibiliser les élèves au «vivre ensemble» dans le respect des différences de chacun.

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu l'année passée et se poursuivront au cours de cette année dans le cadre d'objectifs permettant de réaliser des actions en établissement scolaire. Des appels à projet initiés par le ministère des Outremer contribuent à mobiliser les différents acteurs dans une même démarche de projet permettant de lutter efficacement contre toute forme de discriminations.

— L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Au cours de l'année 2020-2021, une grande majorité de collèges et de lycées et la quasi totalité des écoles primaires se sont dotés d'un(e) référent(e) égalité filles/garçons.

Ces personnels, enseignants, CPE, conseillers pédagogiques directeurs-rices d'écoles ont pu, en présentiel ou, en distanciel bénéficier d'une information/formation quant aux rôles qu'ils doivent jouer au sein des établissements scolaires afin de permettre une égalité effective filles/garçons que ce soient au niveau des droits autant que des possibilités offertes, notamment en termes d'orientation.

Beaucoup d'initiatives, à poursuivre, se sont développées dans les établissements afin de lutter contre toute discrimination de genre.

À ce titre, une enquête nationale a été conduite au sein des lycées, dont ceux de l'académie de La Réunion, afin d'identifier les choix d'orientation des élèves en fonction de leur sexe.

4 - L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La préservation de l'environnement fait partie des valeurs de la République, et l'éducation au développement durable est l'un des enjeux majeurs de l'École. Il s'agit de faire de chaque élève un futur citoyen éclairé et responsable sur des sujets capitaux qui exigent une évolution considérable des sociétés.

Ce qui est fait : le ministère de l'éducation nationale s'est engagé sur 8 mesures d'accompagnement et d'actions en faveur de l'EDD, augmentation de la dimension «développement durable» dans l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire, mobilisation des jeunes avec la mise en des éco-délégués, généralisation de la démarche EDD dans les écoles et établissements scolaires, nomination d'un référent EDD dans les collèges et lycées. Cet élan remarquable sera encore amplifié cette année avec l'accompagnement des projets portés par les éco-délégués.

— UN RÉSEAU ACADÉMIQUE MOBILISÉ POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère, au travers de l'éducation au développement durable, est au cœur de cette volonté mondiale, européenne et nationale de promouvoir une transition écologique, sociale et économique plus juste et plus solidaire.

Au niveau du rectorat, l'éducation au développement durable est portée par une coordination académique intégrant le premier et le second degré.

Ce sont trois inspecteurs coordonnateurs EDD qui portent cette thématique

transversale auprès de la communauté éducative et des partenaires.

Vers la structuration d'un réseau de partenaires

L'éducation au développement durable qui est transversale, implique de nombreux autres partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques.

Au niveau national, le partenariat se renforce au niveau interministériel : signées en mai dernier, la feuille de route commune avec le ministère de l'agriculture et de

l'alimentation étend les labellisations E3D aux lycées agricoles et la convention cadre avec le ministère de la transition écologique permettra de mettre en synergie des ambitions partagées et des ressources.

A l'échelle académique, cette politique de coopération renforcée s'est traduite par la signature d'une convention cadre avec le parc national de La Réunion, par des moyens supplémentaires alloués aux professeurs relais de cette structure et des TAAF, par un engagement renouvelé de l'académie dans le pilotage et les actions menées lors de la semaine européenne du développement durable (SEDD) qui se déroulera à La Réunion du 18 septembre au 8 octobre 2021 et enfin par un projet de convention élargie autour des aires terrestres et marines éducatives porté par un groupe régional aires éducatives de La Réunion regroupant l'académie, la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et l'Office français de la biodiversité (OFB).

— UN RÉFÉRENT ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT

Désigné parmi le personnel enseignant ou de direction dans les collèges et les lycées, le référent éducation au développement durable joue un rôle essentiel : coordination de l'élection des éco-délégués dans les classes, animation du groupe des éco-délégués, accompagnement des projets.

— DES PROJETS ÉDUCATIFS EN ÉCOLE ET EN ÉTABLISSEMENT

Afin d'aider les élèves à s'emparer des enjeux du développement durable, des projets sont conduits sous l'impulsion des éco-délégués pour les rendre pleinement acteurs des changements de pratiques, des modifications de comportement et d'une réflexion globale à l'échelle de leur école ou de leur établissement.

La formation et l'accompagnement des éco-délégués seront renforcés au travers d'un parcours M@gistère académique (« Une formation hybride pour mobiliser, former et accompagner les éco-délégués dans des contextes variés ») qui a reçu le premier prix de l'innovation à l'échelle nationale et qui poursuit son développement et sa diffusion à la Réunion, ainsi que par un webinar académique des éco-délégués prévu en février 2022.

Les actions des éco-délégués seront valorisées durant l'année scolaire 2021-2022 dans dix collèges

de l'académie ayant été retenus pour l'appel à projet « Studios-médias pour valoriser les éco-délégués » relayé et soutenu par Canopé, la délégation académique au numérique éducatif, la coordination académique de l'EDD et le Département.

Enfin, 8 lycées de l'académie se sont inscrits en partenariat avec la Région au challenge « CUBE.S » Challenge Climat Usage Bâtiments d'Enseignement Scolaire proposé par l'Institut Français pour la performance du bâtiment (IFPEB). Ce « challenge » a pour objectif de réduire la consommation énergétique des lycées au travers d'actions de sensibilisation menées dans chaque établissement participant.

— UNE ÉDITION 2022 DE LA JOURNÉE ACADÉMIQUE DE L'EDD

Organisée pour la première fois en juin 2021, la Journée académique de l'éducation au développement durable a permis de faire connaître de nombreux projets et de faciliter les échanges entre les élèves, les établissements et les partenaires. Elle a été l'occasion de réunir l'ensemble des éco-délégués. Cette manifestation sera reconduite en juin 2022.

— LA LABELLISATION DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (E3D)

Plus de 72 % des collèges et lycées de l'académie sont labellisés E3D et le dispositif s'étend aux écoles.

Les établissements sont ainsi de plus en plus des lieux exemplaires pour la préservation de la biodiversité et pour la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi des lieux où on apprend à débattre, à délibérer, à s'engager et où finalement on s'initie à la démocratie.

— PROJET ExPLOI DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE LA COI

L'académie s'est engagée dans le projet ExPLOI portant sur la gestion et la valorisation des déchets plastiques coordonné par la Commission de l'océan Indien et financé par l'Agence Française de Développement.

5 - SE PRÉPARER À LA VIE CIVIQUE AVEC LE SNU

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La culture de l'engagement, le brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge sont les éléments indispensables pour la cohésion de la Nation.

C'est le sens du Service national universel (SNU) qui a vocation à prendre en charge pendant un mois les jeunes âgés de 16 ans. Il comprend 15 jours consacrés à une phase de cohésion et 15 autres jours à une mission d'intérêt général.

Ce qui est fait : lancé en 2019 dans l'hexagone, le SNU a été mis en place cette année 2021 à La Réunion pour 150 jeunes dont 134 volontaires présents en début de séjour.

— 134 JEUNES POUR LA PREMIÈRE PROMOTION DU SNU DANS LE DÉPARTEMENT

Le service national universel (SNU) est un projet structurant pour la jeunesse, complémentaire à l'instruction obligatoire. Le dispositif vise à faire découvrir aux jeunes de 15 à 17 ans de nouveaux horizons que ce soit en termes de territoire, de personnes, d'activités ou d'engagement. Il représente une expérience inédite de vie.

Pour la première fois cette année, du 21 juin au 1er juillet 2021, un séjour de cohésion de deux semaines a été organisé au centre Jacques Tessier à la Saline.

Véritable temps pédagogique et d'ouverture il a permis la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils variés.

134 volontaires réunionnais ont participé au séjour de cohésion. Ces jeunes étaient représentatifs de la diversité de la jeunesse : scolarisés dans des filières générales, technologiques, professionnelles, agricole mais aussi décrocheurs, inscrits en mission locale ou apprentis. Certains étaient en situation de handicap léger.

Au cours de ce séjour les jeunes ont participé à 22 ateliers (activités collectives et bilans individuels).

Cette année en raison de la crise sanitaire, il a été décidé de n'accueillir que des jeunes Réunionnais mais l'année prochaine le dispositif accueillera 800 jeunes et sera délocalisé vers d'autres départements.

— ZOOM SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

« je me sens chanceuse d'avoir pu participer à cette expérience et je souhaite vraiment à d'autres jeunes de la vivre ! Astrid, volontaire. »

Durant ce séjour de cohésion les jeunes ont pu bénéficier d'un programme d'activités pédagogiques, éducatives, sportives, pensé autour de 7 thématiques obligatoires suivantes :

- Défense, sécurité et résilience nationales
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Découverte de l'engagement
- Autonomie
- Développement durable et transition écologique et solidaire
- Culture et patrimoine
- Activités physiques, sportives et de cohésion

La première étape de cette expérience avait pour but d'aider les jeunes à se projeter vers les deux phases suivantes du SNU :

- **La phase obligatoire des missions d'intérêt général (MIG)**
- **La phase facultative, d'engagement volontaire** pour ainsi répondre à un objectif de renforcement de la culture de l'engagement.

— LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La seconde phase obligatoire des missions d'intérêt général a débuté depuis Juillet 2021 :

- 21 missions sont en cours
- 9 ont déjà été réalisées.

A savoir que pour les jeunes de la cohorte 2021, 61 missions sont en attente de réalisation.

Rappel des types de structures ciblées :

- Les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général
- Les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics
- Les établissements de santé privés d'intérêt collectif
- Les établissements et services sociaux et médico-sociaux publics et associatifs.
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.

— POURSUIVRE UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

A l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut poursuivre son engagement et sa participation à la création d'une société fraternelle, notamment en réalisant la phase 3 du SNU. Cet engagement volontaire s'adresse aux jeunes de 16 ans à 25 ans, et dure de 3 mois à 1 an.

La phase 3 rassemble de nombreuses formes d'engagement et concerne les thématiques suivantes : la culture, la solidarité, - la citoyenneté, l'éducation, la santé, le sport, l'action internationale, la défense, la sécurité, etc.

Cette troisième étape reconnaît et valorise l'ensemble des dispositifs et formes d'engagement proposés aux jeunes, et notamment : le service civique, la réserve civique et ses réserves thématiques, le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers, les différentes réserves des Armées, la réserve de la Gendarmerie nationale, la réserve civile de la police nationale, le corps européen de solidarité, les différentes formes de volontariat à l'international, l'engagement associatif, etc.

ZOOM SUR LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un dispositif d'engagement destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Cet engagement vise à mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, en compétence, et de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il peut être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles peuvent se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

En 2020, à La Réunion, 2270 volontaires se sont engagés auprès d'organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales...) afin de réaliser des missions d'engagement au service de l'intérêt général.

La crise sanitaire a révélé des besoins sociaux et sociétaux dans de nombreux domaines, comme la continuité pédagogique, l'accompagnement des jeunes décrocheurs et des mineurs, l'accompagnement scolaire, etc.

3.



LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE



1 - RÉUSSIR À L'ÉCOLE MATERNELLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

L'école maternelle veille à donner aux élèves le cadre sécurisant nécessaire aux premiers apprentissages scolaires. Elle tient compte des besoins physiologiques des enfants et organise la journée scolaire en ménageant des temps de repos et des temps d'apprentissage dans une alternance équilibrée.

Ce qui est fait : abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans instauré en 2019 grâce à la loi Pour une École de la confiance, dédoublement des classes de grandes sections d'école maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire, formation spécifique pour les professeurs nommés à un poste en maternelle, des ressources pédagogiques pour l'enseignement du vocabulaire à l'école maternelle.

— LA SCOLARISATION AVANT TROIS ANS

À la rentrée 2021, l'académie comptera environ 1 200 élèves de moins de trois ans scolarisés essentiellement dans des classes spécifiques de Très petite section (à raison de plus d'une école sur deux depuis la rentrée 2019) et dans 23 classes passerelles.

L'académie poursuit cette année sa politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans des quartiers prioritaires dans des classes passerelles, qui accompagnent en parallèle l'exercice de la fonction parentale à travers la participation active des parents à des projets éducatifs et pédagogiques et des ateliers de

parentalité. L'objectif de ces classes, outre une entrée réussie de l'enfant à l'école, vise un accompagnement des parents dans la réalisation de leur projet de vie personnelle et professionnelle, en partenariat avec la caisse d'allocation familiale et chacune des 12 municipalités partenaires.

En partenariat avec les communes et la Caisse d'allocations familiales, quatre nouvelles classes passerelles ouvriront cette année pour environ 383 élèves :

- **Une classe passerelle à l'école maternelle Delpha Appolina (Le Port)**, en couverture territoriale complémentaire des trois dispositifs existants sur le territoire de la commune du Port, dans le cadre du déploiement de la cité éducative.

- **Une classe passerelle à l'école maternelle Les Myosotis à la Plaine des Palmistes**, par transformation de la classe d'enfants de moins de trois ans dans l'école.
- **Une classe passerelle à l'école maternelle Elsa Triolet à Saint-Pierre**, sur le secteur de la Ravine Blanche, en complément des deux classes existantes.
- **Une classe passerelle à l'école maternelle Ravine Piment à Saint-Louis**, en complément de la classe implantée à l'école Robert Debré.

— LE PROGRAMME DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Les modifications induites par l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans de la loi pour une école de la confiance de juillet 2019 nécessitent de réajuster le programme. Ce qui fait la spécificité du programme depuis 2015, notamment le respect du développement de l'enfant, est conservé ; la mission de préparation aux savoirs fondamentaux, maîtrise de la langue française et mathématiques, est réaffirmée et précisée. Les modifications consistent à exemplifier et à apporter de nouvelles thématiques principalement dans ces deux domaines.

— UN ACCUEIL DE QUALITÉ À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Plan stratégique académique 2021-2025 fixe des priorités pour les prochaines années pour l'école maternelle à La Réunion.

- **Consolider la maîtrise des fondements éducatifs et pédagogiques**, dans les domaines de la langue française et des mathématiques, en équipe d'école maternelle, leviers de la réussite des élèves à l'école élémentaire.
- **Sécuriser l'entrée à l'école** : accueillir les enfants de moins de quatre ans en pôles d'équipes d'écoles en axant la réflexion sur la conception d'environnements d'apprentissage prenant en compte les besoins des jeunes enfants, leur langue maternelle, et l'entrée dans une culture scolaire.
- **Prendre en compte la langue première dès l'entrée en maternelle comme condition de la réussite scolaire** : Favoriser l'accueil en créole pour les petites sections de maternelle, et dans les sections suivantes, à chaque fois que cela est nécessaire et correspond aux besoins des enfants scolarisés.
- **Consolider les alliances éducatives sur les territoires** pour mieux accompagner enfants et parents dès le début de la scolarisation.

— LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DÉBUTANTS

La formation des enseignants débutants en maternelle fait l'objet d'une attention particulière cette année scolaire.

Un parcours de formation « Consolider une posture d'enseignant sécurisant à l'école maternelle » sera déployée dans l'académie. Il permettra la consolidation de la qualité de l'accueil des enfants, de leurs parents en équipe d'école par une connaissance approfondie du développement de l'enfant et de la théorie de l'attachement particulièrement.

— POURSUITE DES DÉDOUBLEMENTS DES GRANDES SECTIONS DANS LES SECTEURS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans la continuité des mesures prises depuis 2017 en faveur de l'école primaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 a été étendu aux classes de grande section d'école maternelle dans les secteurs d'éducation prioritaire. Cette mesure amorcée de façon anticipée dans l'académie à la rentrée 2019, continue de se déployer.

LES EFFECTIFS EN MATERNELLE

La diminution des effectifs amorcée depuis 2008, se poursuit en maternelle à la prochaine rentrée avec un effectif moindre de 200 élèves par rapport à l'an passé.

Le maintien de la capacité d'accueil des enfants avant trois ans à l'école permet une compensation de cette chute démographique depuis 2013.

1 290 enfants de moins de trois ans sont attendus à la rentrée, prioritairement dans les écoles à environnement social défavorisé, pour un taux de scolarisation équivalent à 10 %, soit un enfant sur dix nés en 2019, soit une augmentation d'environ deux points par rapport à la rentrée 2021

2 - GARANTIR LA MAÎTRISE DES FONDAMENTAUX AU PRIMAIRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) est indispensable pour la réussite des élèves.

Ce qui est fait : dédoublement des classes de la grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire, formation renforcée des professeurs, la mise à disposition de ressources pédagogiques, lancement du Plan Français et du Plan Mathématiques

— LE PLAN FRANÇAIS

L'enjeu du plan français est de développer, au sein d'un collectif de 8 professeurs des écoles maximum appelé « constellation », une réflexion partagée autour de problématiques d'enseignement que rencontrent les enseignants dans le domaine de l'enseignement du français à l'école primaire. L'analyse de pratiques est au centre du dispositif et encourage une réflexion collective ajustée à partir d'outils ou de démarches d'enseignement mis en œuvre dans les classes.

Déployé à la rentrée dernière, le plan français a permis à 921 enseignants de bénéficier d'un accompagnement de proximité par un conseiller pédagogique

de circonscription référent français. L'accent a été mis sur l'accompagnement des enseignants évoluant en cycle 2 et en maternelle : 540 enseignants de cycle 2 (58 %), 311 enseignants de cycle 1 (33 %), 69 enseignants de cycle 3). Les thématiques travaillées par les constellations concernent très majoritairement l'enseignement du lexique et l'enseignement de la compréhension, ce qui corrobore les items les moins réussis aux résultats aux évaluations nationales.

En 2021 - 2022, près de 1050 enseignants participeront au plan français. Les thèmes de l'enseignement de l'oral et de la production d'écrit seront abordés.

— ÉVALUATION CE2

Afin d'aider les enseignants de CE2 à disposer de repères homogènes pour assurer la progression de leurs élèves, l'académie propose une évaluation à la rentrée scolaire à destination des élèves de CE2.

Destinée en priorité à accompagner les enseignants à s'assurer du rattrapage de leurs élèves sur les compétences les plus impactées par la crise sanitaire, cette courte évaluation n'est pas exhaustive et cible précisément trois compétences : la fluence en lecture, la connaissance du système de numération (nombres jusqu'à 1000) et la résolution de problèmes.

Ce test sera proposé dans un premier temps à quelques classes volontaires dans chaque circonscription afin de constituer un échantillon permettant de disposer de données académiques sur la maîtrise des apprentissages à l'entrée au CE2. Il sera à disposition des autres classes et des circonscriptions sous format numérique.

— DONNER UNE PRIORITÉ À LA LECTURE

La crise sanitaire amène encore des élèves à rester ponctuellement à la maison dans le cas de classes fermées, alors que 50% des élèves entrant en sixième ne lisent pas de manière fluide. L'école doit donc impérativement et dès le plus jeune âge redonner aux élèves le goût et le plaisir de lire.

- **À l'école maternelle**, ce sont la lecture d'histoires quotidiennes en classe et l'encouragement de la lecture par les parents à la maison par le biais de prêts de livres qui seront instaurés.
- **À l'école élémentaire**, ce sera la pratique quotidienne et systématique de la lecture orale ou silencieuse en classe, notamment avec le Quart d'heure lecture, qui sera instauré.

— UNE COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE AUTOUR DE LA LECTURE

Dans le cadre du Partenariat d'Innovation Intelligence Artificielle (P2IA), l'académie participe depuis 2020 à expérimenter l'intelligence artificielle mobilisée par la ressource éducative Lalilo pour améliorer la lecture à voix haute des élèves en primaire. 900 enseignants du primaire l'ont utilisée pendant le confinement.

L'objectif pour cette année, est de créer avec ces derniers une communauté d'apprentissage professionnelle autour de la lecture pour aider des groupes d'enseignants à analyser les résultats des apprentissages de leurs élèves afin de développer

collectivement des pratiques pédagogiques visant à enrichir les apprentissages de tous leurs élèves par la coopération entre pairs.

— LE PLAN MATHÉMATIQUE POURSUIT SON DÉPLOIEMENT

En s'appuyant sur les recommandations du rapport Villani-Torossian, il s'agit d'assurer un enseignement des mathématiques rigoureux, progressif et explicite, fondé sur la manipulation, la verbalisation et l'abstraction, ainsi que sur l'automatisation des procédures de calcul.

Les thématiques de travail, en respectant les priorités nationales, ont été retenues au regard des résultats aux évaluations nationales CP et CE1 notamment. Ainsi, la résolution de problèmes, la numération et le calcul ont été les compétences les plus travaillées.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les 22 référents mathématiques de circonscription ont accompagné 807 enseignants répartis dans 99 constellations, dans le cadre du plan mathématiques. Chaque enseignant inscrit dans une constellation a ainsi bénéficié de 30h d'accompagnement.

À la rentrée 2021, le plan mathématiques s'aligne sur le plan français, aussi bien pour les modalités de mise en œuvre que pour le nombre d'enseignants à former.

L'objectif est de former environ 1 000 enseignants pour l'année 2021-2022, chacun recevant 30h de formation (10 demi-journées), réparties de la façon suivante :

- **12h d'accompagnement en classe** avec remplacement pour des observations croisées ou des visites individuelles.
- **18h de travail en groupe** pris sur le temps d'animation pédagogique.

Si la priorité a été donnée aux enseignants des cycles 2 et 3 les années précédentes, les enseignants de maternelle intègrent le plan mathématiques dès la rentrée 2021.

Le choix des questions d'enseignement traitées au sein des constellation sera laissé à l'appréciation des enseignants, en prenant appui sur les résultats aux évaluations nationales ou les points de fragilité repérés par l'IEN, le conseiller pédagogique de circonscription ou le référent mathématiques de circonscription.

Les référents mathématiques de circonscription bénéficieront de 6 journées de formation. Ceux qui sont nouvellement nommés recevront 2 jours de formation supplémentaires et seront accompagnés par un conseiller pédagogique départemental mathématiques.

3 - LA RÉFORME DES BACCALURÉATS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le nouveau baccalauréat permet de mieux accompagner le travail des lycéens durant les deux années de première et de terminale et il leur donne la possibilité d'approfondir davantage ce qui va les faire réussir après l'examen. Il stabilise la voie technologique et la conforte en créant des passerelles avec le baccalauréat général.

Ce qui est fait : de nouveaux enseignements au lycée, des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions, des élèves incités à travailler de façon plus régulière avec le contrôle continu, un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée, un nouveau baccalauréat avec une nouvelle épreuve de Grand oral pour développer ses capacités de d'expression et de communication.

Cette année, c'est le baccalauréat professionnel qui sera parachevé.

— DES AJUSTEMENTS POUR LE BACCALURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE À COMPTER DE LA SESSION 2022

Les évaluations communes sont supprimées au profit d'un contrôle continu plus souple établi sur la base de la seule moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires de première et de terminale pour les candidats de l'enseignement public et privé sous contrat.

Les équipes enseignantes et les personnels de direction bénéficieront respectivement de formations spécifiques qui les aideront à mettre en oeuvre, chacun dans son

domaine de compétences, un contrôle continu robuste et équitable.

Le guide pour l'évaluation, élaboré par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est étendu à la classe de première et mis à la disposition des professeurs.

La banque nationale de sujets demeure accessible : les professeurs peuvent y puiser des supports d'évaluation à exploiter pour les devoirs en temps limité proposés à leurs élèves dans le cadre du contrôle continu.

Tous les enseignements optionnels seront évalués selon les mêmes modalités dans le cadre du contrôle continu

établi à partir des moyennes annuelles des moyennes apposées sur les bulletins scolaires. de l'enseignement de l'oral et de la production d'écrit seront abordés.

— LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PARACHEVÉ

L'année scolaire 2021-2022 est la dernière étape du déploiement de la transformation de la voie professionnelle pour la session 2022 du nouveau baccalauréat professionnel.

Ce déploiement échelonné de la seconde professionnelle en 2019 à la terminale en 2021 a permis une installation progressive des différentes mesures pédagogiques.

— LA VALIDATION DU CHEF D'OEUVRE POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL À LA SESSION 2022

Le chef-d'œuvre est une production pluridisciplinaire mobilisant l'enseignement professionnel de spécialité et une ou plusieurs disciplines d'enseignement général en fonction du projet de réalisation travaillé.

Sa réalisation concerne tous les élèves et apprentis de des baccalauréats professionnels sur le cycle terminal (classes de première et terminale).

L'évaluation du chef d'œuvre permettra de valoriser pour chaque élève et apprenti sa contribution personnelle et aussi lorsque ce sera le cas, son action dans un cadre collectif.

L'évaluation au baccalauréat professionnel prendra appui sur une présentation orale individuelle et un échange avec les enseignants ayant assuré le suivi du chef d'œuvre. La note attribuée à cette occasion sera portée sur le livret scolaire et viendra pondérer une des épreuves professionnelles selon un coefficient à déterminer. Elle comptera donc pour la certification finale et la délivrance du diplôme.

— OUVERTURE DU CO-ENSEIGNEMENT À LA PHILOSOPHIE ET À D'AUTRES DISCIPLINES EN CLASSE DE TERMINALE

Le co-enseignement vise à articuler les enseignements généraux et les enseignements professionnels pour favoriser la réussite des élèves.

À compter de la prochaine rentrée, les heures prévues pour la co-intervention qui peuvent être mises en oeuvre dans les disciplines français/mathématiques-sciences ou élargies à d'autres disciplines de l'enseignement général (histoire-géographie et enseignement moral et civique, langue vivante A ou B, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive), soit dédiées à un atelier de philosophie, soit à l'abondement des heures prévues pour les modules postbaccalauréat (vers une poursuite d'études supérieures ou vers une insertion professionnelle).

L'ATELIER DE PHILOSOPHIE

L'atelier de philosophie constitue une nouveauté majeure de la transformation de la voie professionnelle.

Cet enseignement qui guide et initie les élèves à la démarche philosophique est une réponse au développement de la culture générale des bacheliers professionnels.

Sous des modalités variées, les contenus de formation proposés déterminent un véritable parcours de philosophie pour l'ensemble des élèves concernés. Articulé à des notions, des auteurs et à des questionnements appartenant aux traditions de la discipline, l'atelier peut encourager la pratique d'un dialogue construit, mais exclut la simple discussion ou l'échange plus ou moins libre et spontané d'opinions. Il conduit les élèves à savoir prendre de la distance par rapport à leurs opinions, à clarifier des notions fondamentales dont il est fait un usage quotidien et à travailler le langage.

Un programme de questions est établi par les professeurs avec le concours des corps d'inspection.

4 - ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES PAR L'ORIENTATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

L'orientation des élèves se construit dès la classe de sixième et tout au long de la scolarité grâce au parcours Avenir, grâce à un dialogue régulier entre les élèves, les parents, les enseignants, les conseillers d'éducation, la direction des établissements et les psychologues de l'Éducation nationale.

Ce qui est fait : l'orientation constitue une ligne directrice au centre des réformes menées depuis 2017, avec la réforme du lycée et du baccalauréat, la transformation de la voie professionnelle comme voie d'excellence, l'élévation du niveau de formation des jeunes. Et depuis 2019, le service public de l'orientation bénéficie d'un cadre nouveau qui associe les régions, au plus près des besoins des élèves.

— DES TEMPS DÉDIÉS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

Pour construire de façon progressive et éclairée leur projet d'orientation, les élèves ont besoin de temps, d'accompagnement et d'informations précises. L'orientation des élèves se construit dès la classe de sixième et tout au long de la scolarité grâce au parcours Avenir.

Au cours de sa scolarité, l'élève doit a minima avoir visité une entreprise, rencontré un professionnel (exemple : venue d'un professionnel d'un secteur dans l'établissement pour parler de son métier), participé à un projet (exemple : projet de

mini-entreprise), et effectué un stage en classe de troisième.

- **Au collège :** le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la classe de sixième à la classe de troisième, y compris lorsqu'ils suivent une scolarité en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Dès la classe de quatrième, les élèves bénéficient de 12 heures dédiées à l'orientation puis de 36 heures en troisième. Ils peuvent ainsi mûrir les choix qu'ils doivent faire entre une 2^e générale et technologique ou professionnelle, un CAP, une formation en apprentissage.

Le stage de troisième, d'une durée de 5 jours, est l'occasion de découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète.

• **Au lycée :** dans le cadre de la réforme du lycée, l'accompagnement à l'orientation a été mis en oeuvre progressivement depuis la rentrée 2018. L'objectif est d'aider les élèves à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après-bac, permettant ainsi aux élèves des trois voies de formation de réviser, d'affiner et de conforter les choix d'études - y compris par la voie de l'apprentissage - et les projets professionnels.

Chaque lycéen est accompagné dans son projet d'orientation avec un volume annuel de 54 heures annuelles d'aide à l'orientation :

- En seconde, elles sont utilisées pour les accompagner vers la classe de première.
- En première, les lycéens poursuivent l'exploration des secteurs professionnels et des domaines de formation. Ils approfondissent leurs recherches sur des secteurs en lien avec leurs intérêts, à étudier des cas concrets, à travailler à partir de rencontres avec des professionnels ou des enseignants-chercheurs et à mener des projets de groupe. Ils se familiarisent avec les enseignements et les méthodes de travail post-baccalauréat via des journées d'immersion dans des établissements de l'enseignement supérieur.

En terminale, les lycéens affinent leur projet d'orientation, ils formulent des vœux de poursuite d'études sur la plateforme Parcoursup, s'entraînent à présenter leur projet et se préparent à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ils approfondissent leur connaissance des enseignements et des méthodes d'enseignement par des journées d'immersion, journées portes ouvertes, ou séances organisées par l'université. Depuis décembre 2017, chaque classe de terminale bénéficie d'un deuxième professeur principal pour renforcer l'aide à l'orientation.

- Au lycée professionnel, l'accompagnement est renforcé. Ainsi, les heures de «Consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation» représentent :

- en CAP, 101 heures en première année et 91 heures en deuxième année,
- en baccalauréat professionnel, 90 heures en seconde, 84 heures en première et 91 heures en terminale

— 91 HEURES DÉDIÉES À L'ORIENTATION EN TERMINALE BAC PRO

Nouveauté de la rentrée 2021, l'attribution aux lycées professionnels de 91 heures pour accompagner les élèves dans leur choix post-

baccalauréat et de renforcer leurs acquis en fonction de ce choix.

La classe de terminale du baccalauréat professionnel est une année de choix décisive pour les élèves face à la double finalité de leur baccalauréat : poursuivre des études supérieures ou se préparer à une insertion professionnelle. L'horaire de 91 heures dédié à ce niveau répond à cet objectif.

— LE PRINTEMPS DE L'ORIENTATION

Cette opération qui s'inscrit dans le parcours global d'orientation des lycéens a été menée pour la première fois en mars 2021. Elle est reconduite pour cette nouvelle année scolaire.

Le deuxième Printemps de l'orientation se déroulera dans le courant du mois de mars 2022, avec trois jours dédiés à l'avancement du projet d'orientation des lycéens de seconde et de première.

Les lycéens pourront participer à des activités leur permettant d'avancer dans leur projet d'orientation : recherches documentaires sur les métiers et les formations, découverte de la plateforme Parcoursup, rencontre avec des élèves du supérieur ou avec des professionnels du monde économique, participation à un atelier ou une mini conférence, etc.

— LES SEMAINES DE L'ORIENTATION

Organisées dans l'académie en novembre pour la première et en février pour la seconde, ces deux semaines permettent d'organiser un ensemble d'actions et d'événements au sein du lycée et en dehors. Le lycéen peut ainsi échanger avec les équipes pédagogiques sur son projet, rencontrer et échanger avec des étudiants, des enseignants du supérieur et des représentants des mondes économique et professionnel, visiter des établissements de l'enseignement supérieur, prendre connaissance des ressources qui peuvent l'aider à construire son projet d'orientation.

Ces semaines peuvent également donner lieu à des rencontres avec les parents pour présenter les actions menées en lien avec l'orientation ainsi que les dates clés des procédures d'orientation et d'admission.

Ces semaines mobilisent tous les acteurs de l'éducation et de l'orientation à l'échelle de l'établissement, du bassin, de l'académie et de la région. Elles se construisent en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les représentants de la Région.

5 - DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La crise sanitaire a renforcé l'intégration des outils numériques dans le quotidien des enseignants et des élèves.

Ce qui est fait : introduction de deux nouveaux enseignements du numérique dans le cadre de la réforme du lycée (SNI et SNT), création d'un nouveau CAPES «Numérique et sciences informatiques», obligation de la certification des compétences numériques, nomination en 2018 d'un délégué à la protection des données national et de délégués académiques,

Les états généraux du numérique pour l'École territorialisés ont conforté la stratégie académique de co-construction, en partenariat avec les collectivités, d'espaces numériques de travail assurant la sécurité des données, et l'impulsion des projets pédagogiques innovants.

— ÉVALUER ET CERTIFIER DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AVEC PIX

La plateforme Pix, qui permet aux élèves d'acquérir des compétences numériques définies par le Cadre de référence des compétences numériques (CRCN) en compléments des activités menées dans les enseignements disciplinaires, a réellement été mise en place au début de l'année scolaire 2020, avec une obligation initiale de certification pour les élèves de troisième, de terminale et de deuxième année de post-bac.

Dans l'académie, 125 établissements ont activé un parcours sur la plateforme Pix pour leurs élèves.

En collège, 80 % des élèves de troisième ont suivi au moins un parcours de rentrée, première étape sur la plateforme Pix (86 % sur toute la France).

En lycée, les parcours ont concerné 47 % des élèves de terminales (42 % en France).

Compte tenu du contexte sanitaire, cette certification a été rendue facultative exceptionnellement, en novembre 2020 pour les lycées puis en avril 2021 pour les collèges.

Malgré la suspension de l'obligation de certification, de nombreux établissements ont poursuivi l'accompagnement des élèves dans l'apprentissage de compétences numériques jusqu'à la certification.

Entre janvier et juin, 597 sessions de certification ont été organisées dans 81 collèges et 18 lycées. C'est ainsi que 7 594 élèves de l'académie ont participé aux certifications.

La nouvelle année scolaire verra la mise en oeuvre de certification prévue initialement pour les élèves de troisième, de terminale et de deuxième année de post-bac.

— APPELS À PROJETS NUMÉRIQUES POUR LE PRIMAIRE

Deux appels à projets ont été lancés par le ministère de l'éducation nationale afin d'appuyer la transformation numérique des écoles. Les projets sélectionnés reçoivent une aide financière de l'État.

Les projets remontés ont été construits conjointement par les collectivités locales et les équipes académiques. La très grande majorité d'entre eux visent à mettre en place dans les écoles toutes les conditions (matérielles et numériques) nécessaires à la continuité pédagogique avec notamment l'achat systématique de matériels mobiles (kit de tablettes) et d'abonnement à un espace numérique de travail.

Appel à projets «Label Ecole Numérique»

94 écoles de l'académie réparties sur 12 communes ont été retenues pour un montant global des projets de 458 675 € (dont une part État de 229 195 €).

Les 12 communes concernées sont : Bras-Panon, Cilaos, La Plaine-des-Palmistes, Les Avirons, Saint-Benoît, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Philippe.

Appel à projet «Socle numérique dans les écoles élémentaires» financé par le plan de relance.

Cet appel à projet bénéficie d'un financement du plan de relance qui comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire.

L'ensemble des dossiers présentés par l'académie et les 14 communes concernées ont été validés : 1 065 classes sont éligibles dans 159 écoles, soit 29 014 élèves. Le montant global des projets s'élève à 2 897 740 euros, dont 1 791 429 euros apportés par l'État.

Les 14 communes sont : Sainte-Rose, Entre-Deux, Saint-Louis, Plaine-des-Palmistes, Salazie, Etang-Salé, Saint-Joseph, Sainte-Suzanne, Possession, Saint-Paul, Tampon, Petite-Ile, Le Port, Sainte-Marie.

— LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Cette année, des actions de formation porteront spécifiquement sur :

- les pédagogies actives, qui facilitent l'engagement de l'élève dans l'apprentissage en mobilisant la ludification de l'enseignement,
- la recherche translationnelle pour irriguer notamment la formation et développer des communautés apprenantes,
- l'apprentissage des compétences socio-comportementales avec un prisme d'étude sur l'attention, l'engagement actif, le retour sur erreur et la consolidation.

La priorité sera donnée à la formation et l'animation d'un réseau d'acteurs numériques pédagogiques locaux qui seront ambassadeurs au niveau de leur établissement, de leur discipline ou bien d'une circonscription. Une attention particulière sera portée à former aux bons usages et à la sobriété numérique pour développer un numérique garant de la bonne santé et de la qualité de vie

DÉVELOPPER LES TIERS LIEUX ÉDUCATIFS

En 2021-2022, deux EduRunLab (sur le principe d'un FabLab, un tiers-lieu) seront financés par l'académie sur les 2 sites de la DANE (Nord et Sud) en commençant par repenser l'architecture de la salle de formation-réunion avec du mobilier mobile pouvant faciliter les formations fondées sur les pédagogies actives, qui facilitent l'engagement de l'élève dans l'apprentissage en mobilisant « l'apprentissage actif et collaboratif », « l'apprentissage coopératif et le travail en groupe ».

Ces 2 EduRunLab seront équipés de matériels comme des tablettes, casques de réalité virtuelle et augmentée, imprimante 3D, robots, drones, etc, ... afin de permettre aux enseignants de se former entre pairs sur ce type de dispositif.

L'académie anticipe ainsi sur la mise en place de tiers lieux éducatifs préconisés dans son projet stratégique, dont l'objectif est de :

- repenser les espaces d'apprentissage en introduisant davantage de modularité et permettre de nouvelles modalités d'apprentissages pouvant intégrer la ludification et l'usage de nouvelles technologies (robots, drones, tablettes).
- Développer des tiers-lieux solidaires et numériques adaptés au contexte territorial (espace de vie, médiathèque, lieu polyvalent, espace public numérisé, etc). et faire du numérique un outil transversal, accessible à tous.

5 - UNE DYNAMIQUE POUR LES LANGUES VIVANTES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La démarche volontariste de mise en place d'un éveil à la diversité linguistique dès la maternelle, puis de parcours bilingues jusqu'au lycée, souligne l'importance de l'enseignement des langues vivantes étrangères et la pratique de l'oral à tous les niveaux, à des fins de communication pratique pour amener les élèves à construire une identité nationale, européenne et internationale.

La langue et culture créole s'inscrit dans cette dynamique en s'appuyant sur la feuille de route «Du bilinguisme vers le multilinguisme» et le projet stratégique académique.

Ce qui est fait : déploiement des 10 mesures du plan national d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères pour encourager les initiatives en faveur de l'apprentissage des langues, test numérique de positionnement des élèves de troisième, attestation de langues vivantes délivrée au bac, création de l'Agrégation Langues de France option créole.

— CONSTRUIRE UNE ACADEMIE TOURNÉE VERS L'INTERNATIONAL

L'académie affirme une volonté forte de décliner les 10 mesures du Plan national d'actions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères en mettant en oeuvre une politique territorialisée ambitieuse, explicite et progressive de l'enseignement des langues vivantes étrangères, de la maternelle au baccalauréat.

La maîtrise d'au moins deux langues vivantes est en effet un atout majeur pour l'épanouissement personnel des élèves et un levier pour leur insertion professionnelle.

— L'ÉVEIL À LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

Les premiers jalons, posés dès la moyenne section et dont la continuité sera assurée en grande section puis au cycle 2,3 et 4 permettent aux élèves de débiter un parcours linguistique d'apprentissage cohérent et solide.

Les classes franco-allemandes mises en oeuvre dans le cadre de l'Elysée 2020 et les parcours franco anglais, franco espagnol, les sections internationales chinoises mettent en exergue la plus-value de la précocité, de la régularité et de l'augmentation de l'exposition à la langue vivante étrangère.

Les écoles bilingues

L'accompagnement de ces établissements bilingues permettra à terme la reconnaissance de leur appartenance à un réseau d'établissements labellisés EUROSCOL et la valorisation, in fine, des compétences des élèves ayant suivi un parcours renforcé par l'obtention d'une certification.

Allemand :

- École primaire Bras de Pontho (Le Tampon) : parcours Petite section, moyenne section grande section
- École maternelle centre Les Avirons : grande section
- École élémentaire Les Badamiers (Saint-Denis) : parcours du CP au CM2 pour 98 élèves

Anglais :

- École maternelle Françoise Mollard : section franco-britannique pour 112 élèves de grande section
- École primaire Raymond Mondon : section franco-britannique possible en grande section
- École élémentaire Les Baies roses (Saint-Denis) : parcours section franco-britannique pour 145 élèves de la petite à la grande section
- École maternelle Vauban (Saint-Denis) : parcours franco-britannique de la petite à la grande section

Espagnol :

- École maternelle Les Jacarandas (Saint-Denis) : parcours expérimental franco-espagnol pour 24 élèves de grande section
- École élémentaire les Lilas (Saint-Denis) : parcours expérimental franco-espagnol pour 24 élèves de CP

Chinois :

- parcours section internationale chinois du CE2 au CM2 pour 188 élèves
- École élémentaire Les Badamiers (Saint-Denis)
- École Joinville (Saint-Denis)

Au cours de la nouvelle année scolaire, les partenariats seront amplifiés, notamment avec les collectivités pour articuler les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires d'une part, et valoriser les initiatives innovantes lors de la pause méridienne, du Plan Mercredi et des écoles ouvertes dans le cadre des vacances apprenantes, d'autre part.

Au collège et au lycée

53 collèges de l'académie, proposent 113 classes bilingues de continuité, destinées aux élèves ayant appris une autre langue que l'anglais en primaire :

- 45 classes bilingues anglais-allemand
- 64 classes bilingues anglais-espagnol
- 48 bilingues de continuité et 20 options bilingues anglais-espagnol.
- 4 classes anglais-chinois.
- Une section internationale britannique et une section internationale chinois sont également proposées dans l'académie.

— RECONNAITRE LE CRÉOLE COMME UN ATOUT POUR LES ÉLÈVES

80 % des élèves de La Réunion ont le créole pour langue première. Cette compétence, bien consolidée par l'école, est un atout qu'il faut savoir exploiter pour amener les jeunes vers d'autres langues vivantes avec plus d'aisance.

L'académie compte cette année 371 professeurs des écoles qui dispensent un enseignement du créole à raison d'une heure et trente minutes en moyenne hebdomadaire en classe élémentaire, 37 professeurs de classes maternelles bilingues, 408 professeurs habilités en langue créole. S'y ajoutent 2 enseignants lauréats de l'Agrégation «Langues de France option créole».

13 collèges proposent option langue vivante régionale à 555 élèves : collèges Elie Wiesel (Saint-Denis), Les Alizés (Saint-Denis), Deux Canons (Saint-Denis), Titan (Le Port), Edmond Albius, (Le Port), Pointe des Châteaux (St Leu), Trois Bassins, Plateau Goyave (Saint-Louis), Adam de Villiers (Saint-Pierre), Terrain fayard (Saint-André), Amiral Bouvet (Saint-Benoit), Auguste Lacaussade Salazie).

Nouveauté à la rentrée 2021 : une expérimentation d'une heure plurilingue en classe de sixième (avec une classe test et une classe témoin à minima) sera menée dans 5 collèges (Elie Wiesel, Célimène Gaudieux, Fayard, Edmond Albius, Les Aigrettes).

5 lycées proposent à leurs élèves un enseignement du créole en langue vivante 3 à 388 élèves :

- lycée Ambroise Vollard (Saint Pierre) : option pour une classe commune seconde/première.
- lycée Amiral Bouvet (Saint-Benoit) : option en classe de seconde,
- lycée Stella (Saint-Leu) : enseignement en seconde, première, terminale.
- lycée Jean Hinglo (Le Port) : enseignement en seconde, première, terminale.
- lycée Hôtelier La Renaissance (Saint-Paul) est le seul établissement professionnel à proposer la langue vivante régionale.

La formation des enseignants des écoles :

32 enseignants se sont inscrits à l'habilitation 2021-22 et se présenteront à la commission départementale qui se réunira en septembre.

L'académie est partie prenante des états généraux du Multilinguisme dans les outre-mers, qui seront organisés en octobre 2021 à La Réunion par la Direction de l'action culturelle.

4.



L'ÉGALITÉ

DES CHANCES





1 - OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

L'accueil des élèves en situation de handicap est en constante augmentation. Entre 2017 et 2021, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement scolaire, en inclusion individuelle ou collective a augmenté de près de 25 %, passant de 4 926 à plus de 6 300.

Ce qui est fait : des AESH plus nombreux et mieux formés (en 2017, l'académie disposait d'un vivier de 521 emplois à temps plein État d'accompagnants des élèves en situation de handicap (auxquels s'ajoutaient 1 408 sous contrats d'accompagnement dans l'emploi via Pôle Emploi alors qu'à cette rentrée, avec une dotation supplémentaire de 90 AESH, ce sont plus de 2 500 accompagnants, formés et intégrés dans les équipes éducatives, qui apporteront une aide humaine afin de favoriser l'autonomie des élèves en situation de handicap), le service public de l'école inclusive, le plan autisme, les PIAL.

— UNE DYNAMIQUE QUALITATIVE POUR LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ

Afin de scolariser les enfants dans les meilleures conditions, 50 pôles inclusifs d'accompagnement localisé ont été déployés en 2020 sur l'ensemble du territoire de l'académie.

Les PIAL sont une forme d'organisation permettant un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap, afin de développer son autonomie.

Pour soutenir le déploiement des PIAL et la pérennisation de leur fonctionnement,

l'accompagnement sera poursuivi par les deux IEN école inclusive de l'académie.

Cet accompagnement s'appuie sur le référentiel national PIAL dans le cadre d'une démarche d'auto-évaluation et d'amélioration continue, avec un objectif de mutualisation des pratiques les plus efficaces. Quelques PIAL se sont déjà inscrits dans cette démarche à titre expérimental.

Le renforcement de la coopération avec le secteur médico-social est encouragé, notamment dans le cadre du développement des PIAL renforcés : formation des acteurs, intervention des équipes mobiles d'appui à la scolarisation.

— L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES CPE

La mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignants et CPE se traduira par de nouvelles formations dès la prochaine rentrée à l'INSPÉ.

Dans ce cadre, un nouveau module de 12h intitulé «école inclusive» est proposé à tous les fonctionnaires stagiaires.

Parallèlement à ce nouveau module, le service de l'école inclusive travaille avec l'INSPÉ à la conception des nouvelles formations consacrées au thème de l'école inclusive. 30 heures y seront prévues dans tous les Master MEEF (1D/2D/CPE) dès la rentrée. Des professionnels qualifiés seront mobilisés. Le principe de co-intervention avec un universitaire a été retenu.

— DES AESH PLUS NOMBREUX ET MIEUX FORMÉS

90 emplois supplémentaires d'AESH à la rentrée.

Afin d'accompagner au mieux les élèves, ce sont 90 emplois supplémentaires d'AESH qui sont attribués à l'académie à la rentrée.

Des formations pour mieux répondre aux besoins des enfants.

Pour la rentrée 2021, la formation continue des AESH impulsée par les comités de pilotage des PIAL sera construite dans une logique inter-catégorielle, en co-construction avec les personnes ressources au sein du PIAL : les personnels des structures médico-sociales, le personnel spécialisé des PIAL, le personnel du social et médical, les enseignants ayant des spécialités autour des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Un accent sera mis notamment sur les formations portant sur les troubles (psychiques, du neuro-développement, du comportement, etc.) afin de répondre aux besoins spécifiques des différents personnels et des temps de mutualisation de pratiques et d'échanges.

— LE DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS INCLUSIFS

19 établissements médico-sociaux disposent d'une unité d'enseignement à La Réunion scolarisant 1 072 jeunes : 633 dans une unité d'enseignement implantée sur site et 435 dans une des 51 unités d'enseignement externalisées dans une école ou un établissement scolaire (et donc en situation d'inclusion scolaire).

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une école inclusive, le comité départemental de suivi

de l'école inclusive (CDSEI), instance pilotée conjointement par l'ARS et le rectorat, a fixé comme objectif le doublement des jeunes à scolariser dans une unité externalisée en école ou établissement scolaire.

A la rentrée 2021, une nouvelle unité d'enseignement maternelle pour élèves autistes (UEMA) est créée et implantée à l'école maternelle des Bougainvilliers à Saint-Paul. Au-delà de cette création, la stratégie de déploiement des dispositifs inclusifs (ULIS, Unité d'enseignement externalisée) au sein des établissements scolaires associe le rectorat, les organismes gestionnaires, l'ARS et les collectivités territoriales.

— L'ACCUEIL DES FAMILLES

Une cellule d'écoute départementale.

En amont de la rentrée, la cellule locale d'écoute et d'accompagnement des familles du service de l'école inclusive (062 48 11 98) est opérationnelle depuis le mois de juin. Elle vient en complément de la cellule nationale Aide Handicap École (0 805 805 110)

— OUVERTURE SUR L'INTERNATIONAL

Dans le cadre du nouveau programme «Académies Erasmus+ des enseignants », piloté par le ministère et la Commission européenne, l'académie va rejoindre un consortium (ou projet groupé) Erasmus+ (élaboration de stratégies, formation initiale et continue des enseignants et production de modules européens de formation) comprenant les académies de Toulouse et d'Orléans-Tours (rectorat et INSPÉ). Les thèmes de travail en faveur de l'École inclusive, l'équité et l'inclusion, présentent une réelle opportunité en termes de coopération : élaboration de modules de formation conjoints, d'offre de formation en mobilité des acteurs.

LES ÉQUIPES MOBILES D'APPUI À LA SCOLARISATION

Mises en place en partenariat avec l'Agence régionale de santé, les équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap ont pour objectif de sécuriser les parcours des élèves en permettant à l'équipe éducative d'une école ou d'un établissement scolaire de pouvoir disposer de l'aide et de l'appui de professionnels experts en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap.

Ces deux équipes mobiles ont été mises en place depuis deux ans auprès du PIAL de la circonscription de Saint-Denis 2 et le PIAL de la circonscription de Saint-Benoît.

2 - DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Une politique ambitieuse d'égalité des chances initiée à la rentrée 2017 poursuit son déploiement chaque année.

Ce qui est fait : le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire, limitation progressive du nombre d'élèves à 24 dans toutes les autres classes de même niveau, aide aux leçons pour tous les collégiens volontaires avec «Devoirs faits», les cordées de la réussite de nouvelle génération.

Cette politique d'égalité des chances est la pointe avancée d'une ambition pédagogique pour l'ensemble de l'École primaire, afin de donner à chaque élève ce dont il a besoin pour progresser.

— LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GS, CP ET CE1 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Pour attaquer à la racine la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe, un ambitieux programme de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ a été engagé dès la rentrée 2017.

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux constitue en effet l'un des principaux leviers pour réduire les inégalités sociales. Offrir aux élèves un encadrement renforcé dès le début des apprentissages leur permet de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.

Depuis la rentrée 2020, les classes de grande section (GS) sont dédoublées en éducation prioritaire, et, progressivement, les classes de grande section, CP et CE1 des autres territoires sont limitées à 24 élèves.

En cette rentrée 2021, le déploiement du dédoublement des classes de grande section se poursuit en éducation prioritaire. 83 % des GS en REP+ seront dédoublées ainsi 26 % des GS en REP.

Le déploiement de la mesure de limitation des effectifs à 24 dans toutes les classes de GS, CP et CE1 se poursuit également à la rentrée 2021. L'ensemble des classes de GS, CP et CE1 aura un effectif de 24 élèves maximum en éducation prioritaire, 95 % hors éducation prioritaire.

— UN PETIT DÉJEUNER À L'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté invite à la distribution de petits déjeuners dans les écoles volontaires situées dans les territoires prioritaires (REP, REP+, quartiers de la Politique de la Ville et zones rurales isolées). Cette mesure vise à réduire les inégalités concernant le premier repas de la journée et son impact sur les apprentissages.

Le montant moyen par petit déjeuner a été revalorisé à 2€ pour les départements d'outre-mer. Dès la rentrée 2021-2022, l'aide de l'État va tripler ainsi que le nombre d'école concernées.

L'académie prévoit de déployer l'opération sur 9 communes : Bras Panon, Saint-Benoit, Cilaos, Saint-Pierre, Le Port, Saint-Louis, Saint-Philippe et Saint-Denis, soit un total de 27 827 élèves dans 132 écoles, pour un budget de 1 001 772 euros.

Le dispositif des petits déjeuners s'inscrit dans le projet d'école, ainsi sont concernés les parents d'élèves et le conseil d'école qui pourront être avisés et consultés.

— LES DEVOIRS FAITS

Accompagnement aux devoirs dans les écoles de l'académie

Le dispositif Soutien scolaire dans le premier degré est déployé depuis 2019 et a bénéficié à 11 255 élèves répartis dans 300 écoles de l'académie durant l'année 2020-2021.

Une augmentation de 20 % des bénéficiaires est programmée pour la nouvelle année scolaire.

Devoirs faits au collège

Le dispositif Devoirs faits est l'un des outils pour remédier aux difficultés des élèves dues aux discontinuités d'apprentissage entraînées par la crise sanitaire.

Ainsi, dans chaque collège, les objectifs et les modalités de fonctionnement de Devoirs faits sont adaptés au contexte de chaque établissement pour :

- accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs,
- proposer une offre complémentaire qui prend en charge les difficultés des élèves ciblés,
- inciter les familles à utiliser Jules, l'assistant numérique qui accompagne les élèves dans la réalisation de leurs devoirs à leur domicile ou en étude.

— LES CITÉS ÉDUCATIVES

Les cités visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants de 0 à 25 ans, avant, pendant et autour du cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'état, collectivité, associations et habitants

Cette année la Réunion compte deux cités éducatives (sur les 126 cités existantes au niveau national).

- le Port avec un budget global de 1 004 615 €, entame sa deuxième année avec des axes qui se précisent (persévérance et réussite scolaire, culture et numérique, santé, sport bien-être, climat scolaire)

- Saint-Benoit a officiellement été labellisé à cette rentrée 2021-2022. La Cité éducative répondra à 4 enjeux :

- bâtir un écosystème de coopération des partenaires éducatifs,
- renforcer la place de l'Entreprise au côté des autres acteurs au service du parcours de formation et d'insertion des jeunes,
- accompagner le jeune et la famille dans la construction de son projet de vie,
- permettre à chaque acteur de construire un sentiment d'appartenance à la Cité éducative.

— DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Lancées en novembre 2008, les « cordées de la réussite » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives. Mis en œuvre à la rentrée 2016, les « parcours d'excellence » s'inscrivent dans la complémentarité des cordées de la réussite.

À la rentrée 2020, « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » ont fusionné en un seul dispositif sous l'appellation de « cordées de la réussite ». Les nouvelles cordées de la réussite bénéficient d'une dotation de 10 millions d'euros dans le cadre du Plan France relance du Gouvernement afin d'accompagner la montée en charge du dispositif.

Dans l'académie, le déploiement des nouvelles cordées de la réussite s'est traduit en 2020-2021 par une augmentation du nombre d'établissements « encordés » et du nombre d'élèves bénéficiaires : 8 établissements têtes de cordées en 2020-2021, 62 établissements rattachés

et 2 520 élèves bénéficiaires, contre 6 têtes de cordées et 1 570 élèves bénéficiaires l'année précédente.

Dans le cadre du projet stratégique académique, l'objectif est d'intégrer prioritairement l'ensemble des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire renforcé dans des cordées de la réussite. Le dispositif sera ensuite étendu aux collèges situés en réseaux d'éducation prioritaire.

Un groupe de pilotage animé par le chef du service académique d'information et d'orientation sera constitué sur ce sujet.

— LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. Elle concerne en France près de deux millions de femmes dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières. Ce fléau touche notamment les jeunes filles. Chaque année, au niveau national, ce sont ainsi près de 130 000 collégiennes ou lycéennes qui manquent l'école régulièrement. Ce faisant, la précarité menstruelle constitue une cause importante d'absentéisme voire de déscolarisation.

Dans le prolongement des mesures déjà prises par le Gouvernement et après une première expérimentation menée en 2020 auprès de collégiennes et lycéennes de l'académie de Lille, l'académie de La Réunion fait partie des cinq départements retenus pour le déploiement de l'expérimentation.

— UN PROJET POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE AU COLLÈGE

L'académie et le Département proposent de mettre en place un protocole de prêt de matériel aux collégiens relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et à 4 établissements REP+ expérimentateurs de nouvelles pratiques pédagogiques.

Cette action vient en appui de la stratégie académique pour installer un cadre favorable à la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de l'hybridation des apprentissages en s'appuyant notamment sur l'espace numérique de travail académique et l'usage de ressources numériques telles que les manuels numériques

Ce partenariat aura également pour objectif la formation et la sensibilisation du corps enseignant sur l'utilisation de ces outils dans la pédagogie.



**L'ÉCOLE DES BOIS DE COULEURS LAURÉATE
DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU PRIX
NATIONAL ÉCO-DÉLÉGUÉE DE L'ANNÉE**

Le Prix de l'action éco-déléguée a été créé en 2020-2021 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec Bayard Presse, pour encourager et valoriser les projets des éco-délégués, mettre en avant leurs initiatives et ainsi contribuer à mettre en lumière l'éducation au développement durable (EDD).

C'est le projet « Échappée verte » de création d'un jardin dans la cour de l'école primaire des Bois de Couleurs à Bras Panon qui a remporté le premier prix dans la catégorie « école ».

3 - ENCOURAGER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Enjeu majeur pour la réussite scolaire de tous les élèves, la prévention du décrochage est une priorité de l'académie, qui agit pour cela sur trois axes : la prévention des difficultés scolaires, l'intervention immédiate pour raccrocher les jeunes en voie de déscolarisation et l'accompagnement au droit au retour en formation.

L'ensemble des actions de prévention et de remédiation menées par l'académie permettent de diminuer chaque année le nombre de décrocheurs. Sur les cinq dernières années leur nombre a baissé de 27,2 % dans l'académie.

Ce qui est fait : labellisation de 100 internats d'excellence, dont 5 sont situés dans l'académie de La Réunion.

— INTERVENIR POUR FAVORISER LE RETOUR EN FORMATION

Le contact précoce avec les jeunes décrocheurs, dans les semaines et les mois qui suivent le décrochage, permet souvent un retour vers la formation initiale, qu'elle soit sous statut scolaire ou par apprentissage.

Dans l'académie, les équipes du dispositif spécifique « Formation Qualification Emploi » (ou réseaux FOQUALE) reprennent contact au moment de la rentrée scolaire avec des jeunes ayant abandonné leurs études avant l'obtention de leur diplôme et ne s'étant pas réinscrits dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant du ministère

de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, ni dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Ces quatre réseaux FOQUALE de l'académie ont pour objectif de trouver des solutions pour ces jeunes. Ils les accompagnent, afin de leur proposer une reprise de formation en établissement scolaire ou dans le cadre de l'apprentissage.

Une fois rescolarisés, ces jeunes sont supervisés par le référent décrochage scolaire de l'établissement afin d'accroître leur chance de réussite.

— LA MISE EN OEUVRE DE L'OBLIGATION DE FORMATION POUR LES JEUNES DE 16 À 18 ANS

L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans (article 15 de la loi «pour une école de la confiance» du 26 juillet 2019) vise à ce qu'aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation, ou en emploi. Cette obligation est satisfaite lorsque le jeune de 16 à 18 ans poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement scolaire ou dans un établissement d'enseignement supérieur, public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Un numéro vert pour informer et orienter les jeunes

Afin de répondre aux interrogations des jeunes et de leur famille et plus spécifiquement celles des 16-18 ans, de les informer et de les orienter, un numéro vert: 0 800 122 500 géré par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) dans le cadre de la campagne 1 jeune 1 solution est opérationnel depuis la rentrée des congés scolaires de l'été austral.

Il met en relation, via une représentation locale CIO/ Missions Locales, les jeunes résidants à la Réunion avec un premier interlocuteur pour leur indiquer une offre de solutions de proximité en fonction de leur demande (retour en formation initiale, parcours d'insertion, apprentissage etc.) voire un futur rendez-vous (psychologue de l'éducation nationale ou conseiller Missions Locales).

Le renforcement du partenariat pour la prise en charge et l'accompagnement des jeunes

La convention entre l'État et la Région Réunion « relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle », enrichie par des articles spécifiquement dédiés à la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans est en cours de réalisation sera signée en septembre 2021. Le travail collaboratif interinstitutionnel préfecture, rectorat et Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités dans la rédaction de cette convention a permis d'insister sur la nécessité d'initier, dans la démarche, la prise en compte d'un continuum élargi aux 15-18 ans avec en corollaire le renforcement des liens inter-cycles collège-lycée.

Le Département a été sollicité afin d'associer, dans cette même convention, ses compétences et prérogatives pour inclure et privilégier la dimension d'accompagnement sociale des

moins de 16 ans. L'objectif est d'agréger comme interlocuteur les familles en lien avec les relais sociaux de proximité.

— 1 JEUNE 1 SOLUTION

Le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020 dans le cadre du Plan de relance gouvernemental, vise à offrir une solution à chaque jeune de 16 à 25 ans pour la construction de son avenir.

Dans l'académie, les 54 places supplémentaires en BTS et Mentions complémentaires attribuées dans le cadre de ce dispositif, sont reconduites cette année afin d'assurer la poursuite d'études des jeunes ayant bénéficié de ces augmentations de capacité d'accueil.

— LES CADETS DU RSMA-R

Ce nouveau dispositif de Volontaires Jeunes Cadets du RSMA-R s'inscrit pleinement dans la politique académique d'égalité des chances et de prévention du décrochage scolaire.

Mis en œuvre à compter de la rentrée 2021, il s'adresse à des jeunes de plus de 16 ans souhaitant revoir leur projet d'études. Pendant 30 jours étalés sur l'année scolaire, ils se rendront au RSMA-R, dans l'objectif d'y développer des compétences comportementales (apprendre à se situer dans un environnement professionnel) et civiques (apprendre à se comporter en tant que Français conscient de ses responsabilités de citoyen).

30 lycéens de 4 établissements scolaires de Saint-Pierre et du Tampon (lycée Roland Garros, lycée de Bois d'Olive, lycée Ambroise Vollard, lycée professionnel François de Mahy) participeront au dispositif.

Le RSMA-R leur proposera un programme d'activités répartis en quatre modules :

- Module 1 : civisme et citoyenneté (cérémonies patriotiques, visites d'institutions, vie en collectivité, etc.)
- Module 2 : découverte du Service militaire adapté et identification d'un projet socio-professionnel (bilan de compétences, découverte des métiers, visites d'infrastructures, etc.)
- Module 3 : développement des compétences de base (santé, sport, confiance en soi, etc.)
- Module 4 : projet collectif citoyen (action solidaire, environnementale, sportive au profit de l'intérêt général).

Les jeunes qui auront suivi l'ensemble du cycle recevront une attestation.

4 - DÉVELOPPER LES INTERNATS D'EXCELLENCE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Puissants leviers d'égalité des chances, les internats d'excellence sont de véritables tremplins vers la réussite. Dans un cadre propice au travail et à la concentration, les élèves disposent d'un accompagnement au plus près de leurs besoins pour les encadrer et les soutenir.

Ce qui est fait : labellisation de 100 internats d'excellence, dont 5 sont situés dans l'académie de La Réunion.

— VIVRE SA SCOLARITÉ AUTREMENT

Intégrer un internat d'excellence, c'est faire le choix de vivre sa scolarité autrement : un rythme propice aux apprentissages, un encadrement et un soutien renforcés, une expérience unique du collectif et de l'ouverture à l'autre.

Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

La mixité sociale est au coeur de la politique des internats d'excellence. Au-delà de leur parcours scolaire, la motivation des élèves candidats est un critère déterminant dans le recrutement des internats d'excellence, avec une attention particulière accordée à ceux qui auraient besoin d'un cadre nouveau pour s'épanouir scolairement et personnellement.

Qu'il soit situé en milieu urbain, périurbain, ou rural, l'internat d'excellence prend appui sur l'identité et les richesses de son territoire. Les collectivités territoriales, Région et Département sont associées très étroitement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets d'internats d'excellence.

— UN NOUVEAU MODÈLE D'INTERNAT

Une vaste campagne de labellisation a été lancée en 2020 auprès des établissements scolaires, dont les internats pouvaient s'inscrire dans une dynamique de projet permettant de :

- Faire des internats un enjeu de brassage républicain et de l'éducation prioritaire, avec des enfants issus de la ruralité qui vont dans des internats de la ville, et des citadins issus de quartiers urbains accueillis dans des internats ruraux.
- Assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire en tenant compte des disparités géographiques et sociales : ce n'est pas le niveau de l'élève qui doit être pris en compte mais sa motivation.
- Renforcer le soutien financier aux familles grâce à la prime à l'internat attribuée aux élèves boursiers et une mobilisation renforcée des fonds sociaux.

— LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS COMME AMBITION

Véritable lieu de vie, la dimension essentielle de l'internat est le bien-être des élèves : il s'agit d'assurer la réussite scolaire et éducative de tous ceux qui y sont accueillis en étoffant l'accompagnement pédagogique, en renforçant le suivi des enseignements, et en enrichissant l'offre culturelle et de loisirs. L'internat est un atout concret pour lutter contre les déterminismes sociaux, et donner accès à l'excellence pour tous.

Le cadre est accueillant, avec des temps de travail quotidiens encadrés. Tout est mis en oeuvre pour « apprendre à étudier » efficacement et favoriser la régularité du travail, qu'il soit personnel ou en groupe. Les internes sont accompagnés dans une recherche d'adhésion et une volonté de s'adapter au besoin de chacun. En plus des activités proposées, ils peuvent également s'aménager des moments de pause, et se détendre dans des espaces réservés afin de profiter d'un moment de calme ou de partage.

Les internats d'excellence ciblent notamment un public scolaire défavorisé, soit par sa condition sociale ou familiale, soit par sa situation économique ou géographique.

Changer d'environnement permet alors de se libérer des difficultés pratiques rencontrées chez soi, pour se concentrer sur soi, et son parcours scolaire, avec une aide personnalisée renforcée.

— CINQ INTERNATS D'EXCELLENCE DANS L'ACADÉMIE À LA RENTRÉE

En concertation et partenariat très étroit avec les collectivités territoriales, l'académie a répondu à l'appel à projets en proposant des projets pour un collège et quatre lycées. Tous les projets ont été sélectionnés.

L'académie comptera donc 5 internats d'excellence à la rentrée 2021.

- **Lycée Georges Brassens** : actuellement concerné par un important programme de rénovation, l'internat du lycée accueillera 128 élèves à partir du mois d'octobre 2021.
- **Collège Marcel Goulette à Saint-Leu** : internat de 32 places avec coloration scientifique.
- **Lycée Louis-Antoine Roussin à Saint-Louis** : internat de 192 places avec coloration culturelle.
- **Lycée professionnel Isnelle Amelin à Sainte-Marie** : internat de 120 places avec coloration culturelle et professionnelle.
- **Lycée Jean Hinglo au Port** : internat de 104 places avec coloration professionnelle.

5 - LE LYCÉE PROFESSIONNEL VERS L'EXCELLENCE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La transformation de la voie professionnelle entre dans sa troisième année. Cette année scolaire est la dernière année d'installation progressive des dispositions relatives à la transformation de la voie professionnelle introduites à la rentrée scolaire 2019.

La classe de terminale professionnelle sera cette année plus particulièrement concernée par ces évolutions avec notamment la mise en place du chef d'œuvre et son évaluation au baccalauréat.

Ce qui est fait : l'organisation des formations par familles de métiers, un nouveau de parcours de réussite en 3 ans en CAP, une attestation intermédiaire en fin de première professionnelle, le déploiement de la co-intervention, le développement des formations par apprentissage, le renforcement de l'accompagnement personnalisé.

— LES NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN SECONDE PROFESSIONNELLES

Les classes de seconde sont progressivement organisées par familles de métier afin de faire découvrir aux élèves tous les métiers d'un même champ professionnel et leur donner du temps pour choisir le métier qui leur correspond le mieux. Une famille de métiers peut regrouper entre deux et dix spécialités de baccalauréats. Au total, 14 familles de métiers ont été identifiées et mises en place progressivement entre 2019 et 2021.

9 familles de métiers sont été mises en place en 2019 et 2020 :

- les métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics,
- les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique,
- les métiers de la relation client.
- Les métiers des industries graphiques et de la communication.
 - Les métiers des études et de la modélisation graphique des bâtiments.
 - Les métiers de l'alimentation.
 - Les métiers de la beauté et du bien-être.
 - Les métiers de l'aéronautique.
 - Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

La rentrée 2021 voit la mise en place de 5 nouvelles familles de métiers :

- Les métiers de la maintenance des matériels et des véhicules,

- Les métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels,
- Les métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement,
- Les métiers des transitions numérique et énergétique,
- Les métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

— LA VALIDATION DU CHEF D'OEUVRE À LA SESSION 2022 DU BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

Le chef-d'œuvre est une production pluridisciplinaire mobilisant l'enseignement professionnel de spécialité et une ou plusieurs disciplines d'enseignement général en fonction du projet de réalisation travaillé.

Sa réalisation concerne tous les élèves et apprentis de des baccalauréats professionnels sur le cycle terminal (classes de première et terminale).

L'évaluation du chef d'œuvre permettra de valoriser pour chaque élève et apprenti sa contribution personnelle et aussi lorsque ce sera le cas, son action dans un cadre collectif.

L'évaluation au baccalauréat professionnel prendra appui sur une présentation orale individuelle et un échange avec les enseignants ayant assuré le suivi du chef d'œuvre. La note attribuée à cette occasion sera portée sur le livret scolaire et viendra pondérer une des épreuves professionnelles selon un coefficient à déterminer. Elle comptera donc pour la certification finale et la délivrance du diplôme.

— OUVERTURE DU CO-ENSEIGNEMENT À LA PHILOSOPHIE ET À D'AUTRES DISCIPLINES EN CLASSE DE TERMINALE

Le co-enseignement vise à articuler les enseignements généraux et les enseignements professionnels pour favoriser la réussite des élèves.

À compter de la prochaine rentrée, les heures prévues pour la co-intervention qui peuvent être mises en oeuvre dans les disciplines français/mathématiques-sciences ou élargies à d'autres disciplines de l'enseignement général (histoire-géographie et enseignement moral et civique, langue vivante A ou B, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive), soit dédiées à un atelier de philosophie, soit à l'abandonnement des heures prévues pour les modules postbaccalauréat (vers une poursuite d'études supérieures ou vers une insertion professionnelle).

— VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La manifestation « La voie professionnelle dans tous ses chefs-d'œuvre » sera reconduite en 2022 pour les classes de deuxième année de CAP et sera étendue aux classes de terminales baccalauréat professionnel.

— DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL COLLABORATIF

Des laboratoires de Français seront initiés et l'expérimentation de laboratoires de Mathématiques (5 lycées professionnels expérimentateurs depuis 3 ans) sera poursuivie cette année scolaire.

— DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS POUR FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

Les campus des métiers et des qualifications regroupent autour d'une filière économique d'excellence des acteurs majeurs de la formation (lycées professionnels, centres de formation d'apprentis, établissements d'enseignement supérieur, entreprises, laboratoires de recherche). L'initiative vise à favoriser la mixité des parcours en favorisant les passerelles et la possibilité d'adopter différents statuts tout au long de sa formation. L'académie compte deux campus labellisés :

- le campus des métiers et des qualifications «Management et services numériques» porté par le lycée Nelson Mandela (Saint-Benoît),

- le campus des métiers « Génie civil et éco-construction en milieu tropical » réunit autour du lycée Jean Hinglo (Le Port) des acteurs de l'université, du Bâtiment et du tissu économique local.

Les projets de campus de métiers et des qualification (CMQ) en projet

- **Le CMQ Gastronomie, hôtellerie et tourisme** associant le lycée hôtelier la Renaissance , le lycée Évariste de Parry, le Centhor.
- **Le CMQ des Solidarités et du bien** porté par le lycée Marie Curie à Sainte-Anne (Saint-Benoît). Dossier finalisé à la rentrée 2021
- **Saint-Paul, Le Port : « chimie, biotechnologie », thème : économie verte et bleue**, associant le lycée Saint-Paul IV, les lycées agricoles, futur lycée de la mer lycée Francois Xavier (apprentis d'aujourd'hui) .

5.



L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT



1 - L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Placer les arts et la culture au coeur de l'École est une priorité partagée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture.

Ce qui est fait : la rentrée en musique, déploiement du plan d'action «À l'école des arts et de la culture» permettant aux élèves de bénéficier d'un parcours culturel cohérent et exigeant, octroi d'un Pass culture aux jeunes, plan Chorale, plan de rénovation des bibliothèques scolaires, distribution des fables de la Fontaine à tous les élèves de CM2, déploiement d'un quart d'heure lecture, développement de ressources pédagogiques, implantation de ciné-clubs dans les lycées, augmentation du nombre de classes à horaires aménagés avec enseignement artistique renforcé, enseignement de spécialité arts en première et en terminale.

— LE PASS CULTURE

Le Pass-culture est lancé : porté par le ministère de la culture, ce pass permet aux jeunes de 18 ans d'accéder à une application sur laquelle chacun dispose de 300 euros pendant 24 mois afin de profiter d'offres culturelles variées, dans des lieux de proximité ou des offres numériques comme des billets de spectacles, musées, concerts ou encore des livres, des DVD, des abonnements, etc.

des librairies indépendantes, repose sur un partenariat entre l'académie, la DAC-Réunion, les collectivités (communes et communautés de communes, département et région) et l'association

La Réunion des Livres. «Fé nèt liv» est un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle complet autour des métiers du livre, offrant aux classes participantes, en plus d'un chèque-lire d'une valeur de 30€ par élève, des rencontres de professionnels de l'univers du livre et des ressources d'exploitations en classe.

— JEUNES EN LIBRAIRIE

Le dispositif Jeunes en Librairie - Fé nèt liv, décliné d'un plan de relance en faveur

Le dispositif a été déployé en 2020-2021 pour 7 établissements, et plus de 40 autres en bénéficieront dès la rentrée 2021.

— DÉVELOPPEMENT DES CLASSES LABELLISÉES TAAF

Ces classes labellisées permettent une compréhension approfondie des enjeux scientifiques et géopolitiques des TAAF, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire sur une année scolaire entière. Au nombre de deux en 2020-21, elles seront quatre en 2021-22 et toucheront des écoles et des lycées.

— APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

En cinéma audio-visuel :

Initiée en 2018, la mise en place et développement des classes jury autour des festivals de cinéma se poursuit.

Les rencontres académiques de cinéma organisées chaque année donnent l'occasion aux élèves de développer un argumentaire pour défendre leurs réalisations cinématographiques face aux autres élèves, et de rencontrer des professionnels du cinéma.

En culture scientifique :

Une attention particulière est donnée à la culture scientifique et à l'éducation au développement durable, avec en particulier pour le premier degré **les parcours d'éducation artistique et culturelle Sciences Lakour** : en partenariat avec l'association Les petits débrouillards, entre 250 et 350 élèves réalisent chaque année des expérimentations sur des sujets scientifiques variés et présentent le fruit de leur travail et de leurs réflexions à un large public (autres classes, parents) lors d'une restitution collective. Plus de 900 élèves ont été concernés par ce dispositif en quatre ans.

Dans le cadre du **Festival du film scientifique de La Réunion**, il est proposé aux enseignants de télécharger des films à caractère scientifique. Des enseignants de 280 écoles et établissements s'inscrivent chaque année pour en faire bénéficier un total de 22 000 élèves.

En 2021, ce dispositif est étendu au festival de l'Océan avec une mise à disposition gratuite des films par le partenaire Sciences Réunion le temps du festival.

L'éloquence :

Un gros essor dans ce domaine est constaté. Pour les lycéens, chaque année a lieu le concours d'éloquence de l'académie, avec les partenaires JAD, les TDR et Eloquentia. Depuis 2021, le concours est ouvert aux collégiens. Des projets d'établissement pérennes, financés par l'académie, voient le jour, comme « Des Mots En L'Air » au collège des Trois Mares et ses écoles du bassin ou le travail autour du théâtre forum à Trois Bassins.

Aller au théâtre :

Dans le cadre des partenariats avec les structures culturelles, plusieurs parcours d'éducation artistique et culturelle sont mis en place autour du spectacle vivant. Les Classes à projet spectacle vivant, qui concernent 17 classes, soit environ 500 élèves chaque année, permettent de développer un projet d'envergure avec un artiste ou une compagnie.

Le développement du Pass culture de la Région Réunion permet également aux lycéens et apprentis d'aller au théâtre en soirée, en séance tout public.

Plusieurs spectacles hors les murs, en école ou en établissement, sont aussi l'occasion de démocratiser la culture et de la rendre accessible dans des lieux éloignés (Dispositif Guetali de la Région, les hors les murs du Séchoir et du Théâtre Luc Donat, etc.

Aller au musée :

Depuis 3 ans, pas moins de 200 classes se sont rendues dans les musées de l'île avec un accompagnement des conseillères pédagogiques arts visuels pour les élèves du premier degré.

Le dispositif national La classe l'œuvre ! est également bien déployé à La Réunion : 10 classes sont investies dans le projet chaque année et les élèves deviennent médiateurs le temps de la Nuit des musées.

Le développement des Espaces Lieux de Rencontres des Oeuvres : le nombre de galeries d'exposition au sein des établissements scolaires a augmenté et il y a depuis 2 ans, un vrai travail de structuration est entrepris en partenariat avec la DAC Réunion. 15 ELRO ont été identifiés dans toute l'académie.

Sensibiliser aux enjeux environnementaux :

Depuis 3 ans, la délégation académique à l'action culturelle développe des projets interdisciplinaires Arts et Sciences. Parmi eux, le projet en direction des classes de collège en partenariat avec le Jardin Botanique Mascarin et le Conseil départemental : ce projet consiste pour 7 classes par an (soit environ 800 élèves en 4 ans) à mêler découverte des espèces végétales, leur implantation et leur histoire, et pratique artistique avec un(e) artiste autour de la notion d'hybridation Homme/Nature.

La restitution des projets se fait sous forme de performances où les élèves se mettent en scène dans les divers espaces du jardin.

Depuis 2017, un autre projet phare qui a eu lieu dans plusieurs communes en partenariat avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de

l'environnement (CAUE) et la DAC Réunion : les arbres connus et méconnus où les élèves bénéficient d'un travail avec Clément Aquillina, paysagiste du CAUE, Joelle Ecornier, autrice, et un photographe afin d'étudier et créer à partir des arbres remarquables recensés dans leur environnement proche.

Sur des territoires bien précis, des partenariats avec les municipalités (Contrats de ville) permettent également des actions approfondies sur les villes de demain : les propositions des élèves sont prises en compte dans les projets de réhabilitation des quartiers.

Autres projets dont l'académie est partenaire : les parcours d'éducation artistique et culturelle du Parc national : 20 classes sont concernées chaque année.

Favoriser la lecture et l'écriture :

Un Auteur à la Bibliothèque

Ce dispositif créé en partenariat avec l'association La Réunion des Livres et la DAC Réunion, permet de découvrir un lieu culturel : la bibliothèque ou médiathèque du quartier, et un auteur réunionnais reconnu et édité.

Grâce au soutien renforcé de la DAC-Réunion, l'intégralité des 24 communes ont été concernées en 2021, soit 73 rencontres en écoles et 11 en collèges.

L'académie soutient et aide au développement de dispositifs portés par d'autres partenaires, comme le concours Plaisir De Dire avec l'AMOPA REUNION, ou des opérations nationales comme « Les petits champions de la lecture », « Faites des fables/fête des fables ».

En 2020, l'académie a signé aux côtés de la DAC-Réunion et de la Région, le premier Contrat Territoire Ecriture, avec le Labo des histoires.

— DÉVELOPPER LA CRÉATIVITÉ ET LA SENSIBILITÉ DE CHACUN

Le plan chorale :

La mise en œuvre du plan chorale se poursuit selon trois axes :

- les chorales de collège,
- les chorales inter-degré (école-collège et collège-lycée)
- et les chorales du premier degré.

Jusqu'en 2020, les chorales de collège et celles du premier degré ont pu bénéficier de Rencontres académiques regroupant respectivement près de 1 200 élèves et 2 500 élèves dans l'ensemble de l'académie.

À partir de 2021, l'académie accompagnera les projets chorales dans toute leur diversité en parti-

cipant au financement des interventions d'artistes et à l'organisation des Rencontres académiques des chorales du premier degré, du second degré, et des chorales inter-degré, via un cofinancement DAC-Réunion, Canopé (DCCE) et DAAC/rectorat et le partenariat avec des scènes professionnelles (Théâtre Plein Air, Cité des Arts, Salle Gramoun Lélé du CRR, théâtre Luc Donat et Kerveguen).

L'éducation à l'image :

- Médiations avec CINEKOUR autour de la Fête du court-métrage (enfin hors vacances scolaires)

- Aide à la mise en place de partenariats d'excellence avec la FEMIS (Lycée Jean Hinglo)

- Déploiement des dispositifs cinéma de la maternelle au lycée, et création de fiches pédagogiques liées aux films proposés (rédaction par une professeure habilitée cinéma)

- Chaque année, le dispositif « Un artiste à l'école », co-financé par l'académie et suivi par les conseillers départementaux arts, permet à 20 classes de rencontrer un artiste et développer la pratique des élèves. En tout, ce sont sur 4 ans environ 2000 élèves qui ont été concernés.

- Depuis 5 ans, la Réunion accueille le dispositif national « Création en cours », avec 2 artistes en résidence chaque année.

Bilinguisme et culture réunionnaise :

Le créole réunionnais, et par lui, la culture et l'identité réunionnaises sont mis à l'honneur dans plusieurs dispositifs tels que :

- Le Pri Daniel Honoré - LanKréol pou lékol, en plein essor : en 2021, 20 classes ont chacune profité de 18 heures d'interventions réalisées par 19 artistes (en 2020, 12 classes avaient bénéficié de 6 heures d'interventions artistiques par 3 intervenants).

- Pour les écoles et collèges, les Rencontres académiques de Conte sont organisées chaque année (mais très perturbées en 2020 et 2021 par le contexte sanitaire) et les enseignants sont accompagnés jusqu'en 2018 par de la formation, et depuis 2019 par des interventions artistiques.

- Ekout mon dessin : projet mêlant les arts plastiques, la musique locale et le numérique pour une approche et une appropriation de la culture et de l'identité réunionnaise. Les élèves réalisent avec les artistes plasticiens intervenants une interprétation des musiques locales, en peinture, en gif animé ou encore en volume.

Des QR-codes apposés sur les réalisations renvoient au répertoire musical utilisé. Ce projet, porté par les référents Langues vivantes régionales, a touché une cinquantaine de classes depuis sa création en 2016.

Les actions avec les maternelles :

Depuis 2019 et la création du premier salon des maternelles à La Réunion dont l'académie est partenaire, une attention accrue est donnée aux maternelles.

Plusieurs dispositifs ont été conçus pour le jeune public, comme :

- « **Raconte-moi l'œuvre** » avec l'autrice Fabienne Jonca et la CPD arts Nelcy Ciccoli: ce projet permet aux élèves de maternelle de raconter des histoires suscitées par la rencontre d'une œuvre plastique. Les œuvres sélectionnées font partie des fonds de structures réunionnaises, FRAC, MADOI, le Musée Léon Dierx, l'Artothèque et le Musée Villèle. Ce projet conjugue les arts plastiques et la maîtrise de la langue/ le travail de l'expression orale. Les histoires créées font l'objet de petits livrets remis à chaque élève. A venir les enregistrements des histoires qui seront en ligne sur le site académique.

Depuis son lancement, le projet en est à sa troisième édition avec plus de 500 élèves impliqués, et pour 2021-2022 ce seront 10 classes supplémentaires qui y participeront.

- **Danse et sciences en maternelle** (5 à 6 classes concernées chaque année du territoire de Saint-Leu) : grâce à l'intervention d'un danseur professionnel et la formation des enseignants, les élèves découvrent l'expression corporelle et la danse pour créer une chorégraphie reprenant des thématiques scientifiques étudiées en maternelle comme les 4 éléments ou le végétal.

Spectacle vivant : théâtre, danse, cirque :

La délégation académique à l'action culturelle organise chaque année des Rencontres académiques de Théâtre et de Danse afin d'encourager ces pratiques artistiques et de permettre aux élèves de présenter leur travail sur une scène professionnelle.

Ces Rencontres ont vu leur format réorienté vers des temps de pratique avec des comédiens et danseurs professionnels au-delà de la simple restitution depuis 2019.

En théâtre, 25 classes de collèges et lycées ont participé en 2107-2018, 32 classes en 2018-2019 et 35 classes inscrites en 2109-2020 mais les rencontres ont été annulées en raison de la crise sanitaire de même qu'en 2021.

En danse, les Rencontres concernaient en 2017-2018 10 classes réparties sur 2 pôles géographiques, en 2018-2019, 180 élèves réunis sur un même lieu (Salle Gramoun Lélé, CRR de Saint-Benoit), en 2019-2020, 16 établissements étaient inscrits mais les rencontres ont été annulées.

— DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS LES ÉLÈVES SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les Contrats locaux d'éducation artistique :

18 communes sont engagées dans un contrat local d'éducation artistique signé avec l'académie et la DAC Réunion. Ce partenariat permet de créer des relations pérennes avec les communes et certaines intercommunalités et développer une véritable politique culturelle touchant au temps scolaire mais aussi au hors temps-scolaire.

ADAGE :

ADAGE, outil national de gestion de l'éducation artistique et culturelle, permet de géolocaliser les projets et de construire le passeport EAC individuel des élèves. C'est un outil précieux pour équilibrer les moyens sur le territoire et connaître la réalité des projets engagés dans les écoles et les établissements.

NOUS ET LES AUTRES : EXPOSITION ET SÉMINAIRE

L'exposition Nous et les autres du Museum National d'histoire Naturelle a été adaptée pour deux ans (2020 à 2022) aux Archives départementales Sudel Fuma. Malgré le contexte sanitaire actuel, près d'une centaine de classes ont vu l'exposition. Exposition qui amène à prendre du recul et à s'interroger sur la notion de l'identité et sur la construction des préjugés et du racisme dans une perspective historique, sociologique, philosophique.

En novembre 2021, un séminaire de trois jours est prévu autour de cette exposition, avec des conférences, des tables rondes avec des historiens, scientifiques, philosophes et artistes, ainsi que des ateliers et des spectacles qui traitent de ces thématiques en le contextualisant dans l'océan Indien. Le séminaire est inscrit dans le plan académique de formation, et les conférences seront aussi ouvertes au public.

« ARTS, NATURE, CULTURE : DU BATTANT DES LAMES AU SOMMET DES MONTAGNES »

L'académie, en partenariat avec la DAC-Réunion, Canopé Réunion et l'INSPÉ, propose une formation de formateurs sur 3 ans, autour d'un thème par an : lecture de paysage ; océan ; pitons et volcan. Une dizaine de partenaires interviendra chaque année sous forme de conférences et d'ateliers et des sorties de terrain seront organisées afin d'être au plus près de cette approche à la fois artistique et scientifique des thématiques abordées. Un appel à candidature aura lieu en novembre/décembre pour sélectionner les 20 enseignants et les 10 médiateurs/agents/artistes qui pourront participer au premier séminaire de mars 2022.

1 - ENRICHIR LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le nouveau périmètre du ministère, élargi à la jeunesse et aux sports permet de mieux coordonner les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'élève. Les liens sont ainsi renforcés entre les apprentissages et les pratiques dans tous les domaines.

Il s'agit ainsi de fédérer tous les acteurs impliqués dans les différents temps de l'enfant, afin qu'ils joignent leur énergie pour offrir aux enfants des activités contribuant à leur épanouissement.

Ce qui est fait : la création de la DRAJES, les vacances apprenantes, le Plan Mercredi, les colos apprenantes ouvertes à toutes les familles du territoire.

— L'OPÉRATION VACANCES APPRENANTES

Les vacances apprenantes permettent aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de soutien scolaire et d'activités éducatives diversifiées pendant les vacances.

Plusieurs dispositifs sont proposés dans l'académie : Colos apprenantes, Stages de Réussites et Ecole Ouverte.

L'école ouverte (avec ses déclinaisons : Ecole buissonnière, patrimoine à vélo, été du Pro) a ainsi mobilisé 5 807 élèves et 367 761 euros sur l'année 2021 (une session supplémentaire est prévue en octobre).

Malgré la crise sanitaire la session d'hiver austral a été maintenue dans le respect du protocole sanitaire.

— ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS

le projet éducatif territorial (PedT)

Le PEdT permet aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Le Plan mercredi

Lancé à la rentrée scolaire 2018, le Plan mercredi, met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi.

Un Groupe d'appui départemental réunissant l'État, la Caisse d'allocations familiales, des organismes sociaux et du secteur associatif, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Sur le territoire réunionnais, on compte à ce jour 3 projets éducatifs territoriaux/ Plan Mercredi actifs (Sainte-Rose, Saint-Paul et Saint-Joseph).

Plusieurs communes travaillent sur l'écriture d'un futur PEDT/Plan mercredi (Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne).

— LES COLOS APPRENANTES

Les Colos apprenantes s'inscrivent dans l'opération «Vacances apprenantes» qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après les périodes de confinement qu'a connu notre pays. Elles sont reconduites pendant les vacances d'été 2021.

Le montant total de l'aide financière de l'État s'élève à 721 500 euros. Le coût de participation restant à la charge des familles reste très faible (en moyenne 15-20 euros pour un séjour de 5 jours).

Les colos apprenantes ont pour objectif de permettre aux élèves à partir du CP de vivre des expériences collectives positives, du partage, des activités scolaires et des activités sportives ou culturelles.

Un programme inventif et ludique pour soutenir les élèves et les familles, afin de renforcer les compétences scolaires des élèves :

- lire,
- écrire,
- compter
- respecter autrui
- activités culturelles,
- sportives
- découverte de la nature, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité
- temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux

Il s'agit de faire de cette période, une période de découverte apprenante et solidaire, pour tous les enfants que la crise sanitaire aura pu fragiliser.

Ce plan d'une ampleur inédite répond à deux objectifs principaux :

- **Pédagogique** : en luttant contre les retards qui ont pu s'accumuler pendant la période de confinement et les risques de décrochage ;
- **Social** : en permettant aux enfants de vivre des moments enrichissants pendant les vacances de l'hiver austral.

Les séjours proposés cette année dans le cadre de ce dispositif devaient répondre à trois critères :

- Être organisés pendant les vacances de l'hiver austral.
- Se dérouler sur une période minimale de 5 jours, sur La Réunion.
- Accueillir des enfants âgés entre 3 et 17 ans.

LES COLOS APPRENANTES SUR LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

Sur cette année 2021 :

- Environ 696 enfants ont pu intégrer le dispositif
- L'enveloppe dédiée à cette opération est d'environ 352400 euros sur la période de juillet-août.

— LE PROGRAMME DES COURS OASIS

Plusieurs écoles notamment sur la commune de Saint-André se lancent dans le programme des « Cours Oasis », qui vise à transformer les cours de récréation des écoles en les aménageant de façon écologique afin de les transformer en îlots de fraîcheur.

— L'ÉCOLE DU DEHORS

Il s'agit d'une véritable démarche de développement global de l'enfant. Pratiquer l'École du dehors c'est intégrer l'environnement proche de l'école pour motiver et ancrer les apprentissages.

« Apprendre et comprendre avec la tête et le corps en mouvement »

Dès la rentrée 2021 de nombreuses écoles expérimentent cette démarche : les élèves réunionnais partiront découvrir en autonomie leur environnement.

En utilisant tous leurs sens et en permettant des expérimentations.

Au coeur de cette démarche, le projet de l'école du sentier entre Aurère et Ilet à malheur sur Mafate se met en place en lien avec le Projet éducatif territorial et en partenariat avec le parc national.

« Deux écoles, un sentier et des rencontres pour apprendre ensemble dans son environnement »

Deux rencontres par semaine sont prévues entre les écoles d'Aurère et de Malheur séparées par un sentier nécessitant environ de 45 minutes de marche : le sentier sera un lieu de découvertes et d'apprentissages (mathématiques, sciences, arts, etc). Il sera l'occasion de multiplier les interactions langagières et de développer l'accès à la production d'écrits via le carnet de bord.

OPÉRATION «BIEN JOUÉ ! ÉTÉ 2021»

L'équipe de recherche de Stanislas Dehaene, spécialisée dans la façon dont le cerveau apprend, mène une expérience sur les jeux de cartes et de plateaux dans 4 académies dont la Réunion. Le but est de voir si jouer pendant les vacances peut favoriser l'apprentissage des mathématiques ainsi que la confiance et la coopération à l'école.

54 classes de CP de l'académie réparties dans 32 écoles de 14 circonscriptions se sont portées volontaires. 700 élèves de CP sont ainsi concernés par cette opération.

Afin de mesurer l'efficacité des jeux de cartes sur les apprentissages mathématiques, deux groupes ont été constitués :

- un groupe actif constitué de 371 élèves de CP qui a reçu des jeux de petit bridge et a pu jouer pendant les vacances, notamment dans le cadre des vacances apprenantes,
- un groupe témoin constitué de 329 élèves de CP qui n'a pas reçu de jeux.

À la rentrée 2021, les élèves des deux groupes effectueront un test dont l'analyse des résultats permettra de savoir si les jeux ont eu un impact positif. Elle fera l'objet d'une synthèse publiée sur le site web du laboratoire de recherche.

Une nouvelle expérimentation sera menée par l'équipe de Stanislas Dehaene durant l'année scolaire 2021-2022. Elle concernera 6 000 classes de CP au niveau national, 100 et 150 classes pour l'académie.

À la rentrée scolaire 2021-2022, un lot de jeux de cartes sera distribué aux élèves des classes participant à l'expérimentation. L'objectif pour l'enseignant sera de mettre en place avec ses élèves des sessions régulières de jeux de société à contenu mathématique utilisant ces cartes. Le but sera de déterminer si ces jeux favorisent l'acquisition des compétences mathématiques des enfants, notamment dans le domaine des mathématiques.

Dès l'été 2022, l'analyse des résultats permettra de savoir si la pratique des jeux a eu des effets significatifs. Ces résultats seront analysés par le laboratoire de Stanislas Dehaene, en collaboration avec la DEPP et feront l'objet d'une note à destination des enseignants et d'une publication dans une revue scientifique.



2 - S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre.

L'élargissement du périmètre du ministère permet de renforcer les liens entre les apprentissages et les pratiques dans tous les domaines sportifs.

Ce qui est fait : le label Génération 2024, le plan Aisance aquatique, 30 minutes d'activités physique par jour, la généralisation de l'opération Savoir rouler à vélo.

La perspective de l'organisation des Jeux olympiques en 2024 à Paris est un moteur pour développer le sport à l'École.

— 30 MINUTES D'ACTIVITÉS PHYSIQUE QUOTIDIENNE

Lancée à la rentrée 2020 avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques Paris 2024, l'opération 30 minutes d'activité physique par jour permet aux élèves de primaire de lutter contre la sédentarité en s'amusant.

Dans l'académie, 70 écoles maternelles et élémentaires ont mis en place des projets d'action.

Les formes que peuvent prendre les «30 minutes d'activité physique quotidienne», sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.

— LE RUGBY À L'ÉCOLE

Un projet d'impulsion d'unités d'enseignement et de formation sur le rugby à l'école, baptisé «PAR 21_24» est lancé en parallèle à l'organisation de la Coupe du monde de rugby «France 2023 » et des Jeux Olympiques « Paris 2024 ».

En collaboration avec le comité régional de rugby et les fédérations scolaires, ce programme permettra aux écoles engagées d'obtenir la labellisation « Mon école est Ovale », de participer à diverses manifestations sportives et/ou culturelles et de recevoir en contrepartie des kits pédagogiques pour la pratique du rugby.

— OPÉRATION FOOT À L'ÉCOLE

La Fédération française de football, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives et culturelles et un accompagnement ponctuel des enseignants sur des unités d'enseignement.

— PROJET TENNIS «DE LA COUR AU COURT» !

De la cour au court est un programme de la fédération française de tennis. Il a pour ambition de faire découvrir aux enfants la pratique et la culture tennistiques de manière inclusive et ludique.

Un kit pédagogique a été spécialement conçu afin de promouvoir la pratique du tennis dans les écoles maternelles et élémentaires. Il sera distribué à des enseignants volontaires qui pourront bénéficier d'un accompagnement sur les premières séances grâce à un partenariat avec la ligue réunionnaise de tennis.

— PLAN AISANCE AQUATIQUE

Ce plan, lancé en 2019, a pour objectif de lutter contre les noyades. L'acquisition de l'aisance aquatique s'organise en collectivité à partir de 4 ans.

Des classes bleues pour les enfants de 4 à 6 ans.

Les « Classes bleues » organisées pour des enfants de 4 à 6 ans se déroulent sous forme d'un apprentissage massé* de l'aisance aquatique, sur le temps scolaire.

Deux projets «Classes bleues» sont déjà en fonctionnement à Saint-Paul. Saint-André, Saint-Denis et Saint-Louis ont répondu à l'appel à projet « Aisance Aquatique » et des classes bleues sont programmées à cette rentrée 2021.

L'apprentissage dans ce cadre s'organise sur une ou deux semaines avec une pratique quotidienne ou bi-quotidienne de séances de 40 à 45 minutes.

La même organisation dans le temps extrascolaire (stage centre de loisirs et vacances) s'appelle un « Stage Bleu ».

Des formations pour les conseillers pédagogiques

Deux formations régionales seront organisées au CREPS à destination des Conseillers Pédagogiques et des Maîtres Nageurs Sauveteurs

— SAVOIR ROULER À VÉLO

Des unités d'enseignement «vélo» sont organisées au Port, à Saint-Pierre et Saint-Louis. L'opération «Mon patrimoine à vélo» a été organisée cette année dans le cadre de l'École ouverte à Saint-André, Saint-Denis et Saint-Louis.

— GÉNÉRATION 2024

L'organisation des Jeux olympiques en 2024 est l'occasion de porter les valeurs de l'olympisme à l'École : effort, excellence, respect et camaraderie.

À la rentrée 2021, 78 écoles et établissements scolaires du second degré de l'académie sont labellisés Génération 2024.

La sensibilisation aux valeurs du sport et de l'olympisme passe par trois temps forts sportifs au cours de l'année scolaire 2021-2022 :

- la Journée nationale du sport scolaire le mercredi 22 septembre 2021
- la Semaine olympique et paralympique début février 2022 ;
- la Journée olympique le jeudi 23 juin 2022.

Ces actions sont menées en partenariat avec le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et le mouvement sportif.

— LE SPORT SCOLAIRE IMPLIQUÉ DANS LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour les publics éloignés de la pratique physique et sportive, l'UNSS proposera pendant l'année scolaire des solutions de mise en activité attrayantes, dans le cadre des enseignements en EPS et les séquences des associations sportives (AS). L'objectif est d'inscrire l'élève dans un parcours santé cohérent et efficace sur le long terme, avec par exemple la mise en place d'une « AS santé » :

- Publics visés : formation enseignants d'EPS, personnels médico-sociaux, personnels vie scolaire, etc.
 - Interventions sur le temps du mercredi après-midi habituellement dévolu aux activités de l'AS et de l'UNSS.
 - Par des formateurs APA et professionnels médicaux, en partenariat avec le Réseau pédiatrique 974, la DRAJES (plan régional Sport Santé Bien-Être 974), l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de La Réunion (IREPS), l'ARS, etc.
- Avec des contenus abordant la sédentarité, les temps d'écran, l'alimentation... et les moyens et voies d'amélioration par une activité physique appropriée.

6.



UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS



1 - LES 12 ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE L'ÉDUCATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avait lancé, dès 2017, afin d'améliorer les conditions d'exercice des personnels de l'éducation nationale, notamment des professeurs. un agenda social, soucieux d'améliorer les conditions d'exercice des personnels de l'éducation nationale, notamment des professeurs.

Ce qui est fait : la GRH de proximité, le Grenelle de l'Éducation, une feuille de route RH dans chaque académie.

Ces engagements marquent une étape majeure pour la transformation du système éducatif.

— 12 ENGAGEMENTS POUR TRANSFORMER LES RESSOURCES HUMAINES

La transformation en profondeur de la gestion des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale nécessaire pour renforcer l'attractivité des métiers et des carrières et son adaptation aux nouveaux enjeux a été au cœur du Grenelle de l'Éducation.

12 engagements ont été pris au service des personnels et des élèves.

Les revalorisations financières :

Parmi les engagements, il faut noter la revalorisation financière des personnels,

et notamment des professeurs, destinée à attirer et conserver les talents dans les métiers de l'éducation.

- **Une prime d'attractivité** est ainsi attribuée depuis mai 2021 à tous les enseignants titulaires de l'enseignement public et privé sous contrat, conseillers principaux d'éducation (CPE) et psychologues de l'éducation nationale, en début et milieu de carrière, ainsi qu'à certains contractuels.

- **Des revalorisations sont également prévues pour les directeurs d'école, les CPE et professeurs documentalistes, les inspecteurs de l'Éducation nationale, les personnels de direction.**

- **Une prime d'équipement informatique de 150 euros** net a été et sera attribuée chaque année à tous les professeurs devant élèves ne disposant pas d'un poste de travail fixe.

- **Ce renforcement de l'attractivité des métiers va de pair avec une fluidification des parcours.** Cela implique de faciliter le déroulement des carrières des personnels, et de favoriser les mobilités entrantes et sortantes (notamment interministérielles et à l'international) pour renforcer la diversité des parcours et diversifier les profils recrutés.

- Autre engagement fort, **le ministère développe son offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels, et la rend disponible à travers un portail unique**, dont les objectifs sont d'élargir l'offre de prestations pour mieux répondre aux attentes exprimées, et de favoriser sa mise en œuvre au plus près des territoires.

- En prise directe avec ces engagements, **l'académie a fait de l'amélioration de la gestion des ressources humaines et des conditions de vie au travail le cœur de sa feuille de route RH et l'axe 1 « Créer les conditions de réussite au travail pour tous » de son Plan stratégique académique 2021-2024.**

— UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PERSONNALISÉE ET DE PROXIMITÉ

L'académie a renforcé la proximité avec les agents du service public de l'éducation avec un réseau d'acteurs engagés dans une démarche d'accompagnement.

Le Service des ressources humaines de proximité se compose de deux conseillères en ressources humaines de proximité (CRHp) que les agents peuvent contacter au plus près de leur lieu d'exercice, dans un espace dédié et dans le respect des règles de confidentialité : l'une dans le nord, l'autre dans l'ouest et le sud.

Ce service est coordonné par la conseillère mobilité carrière de l'académie qui prend en charge le bassin est, et complété par l'action d'une chargée de mission qui accompagne plus spécifiquement l'évolution professionnelle des enseignants de la filière gestion administration dans le cadre du protocole national mis en place depuis 2019.

Cette gestion plus fine et personnalisée des ressources humaines de proximité s'incarne également dans la création des missions académiques de l'encadrement (MAE). Leur objectif est d'accompagner certains personnels vers des fonctions d'encadrement en leur

permettant d'acquérir de nouvelles compétences. L'académie travaille d'ores et déjà à la constitution d'un vivier d'une douzaine de talents tous corps confondus sélectionnés par les managers de proximité qui pourront bénéficier de cet accompagnement personnalisé.

— MIEUX RECONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER LE TRAVAIL DES PROFESSEURS ET DES PERSONNELS

Le renforcement du télétravail

La crise sanitaire a obligé les services académiques à mettre massivement en place le travail à distance de ses personnels. Cette évolution des pratiques caractérisée par la transformation des organisations de travail et la mise en œuvre de nouveaux modes de collaboration et de communication se traduit par une forte progression du nombre de télétravailleurs : de 47 en 2019-2020, il est passé à 184 en 2020-2021 (plus d'un quart de l'effectif) soit une multiplication par quatre, permettant ainsi une amélioration des conditions de travail de nombreux personnels sur un territoire où les déplacements sont souvent chronophages.

Une attention particulière aux personnels d'encadrement

- **Des espaces d'accueil et d'écoute individuels leur sont ouverts (réseau PAS MGEN, Groupe Académique de Prévention des Risques Psychosociaux)** afin qu'ils puissent exprimer dans un cadre anonyme et confidentiel leurs difficultés d'ordre professionnel ou personnel et trouver le soutien dont ils peuvent avoir besoin.

- Autre forme d'accompagnement dont ils peuvent bénéficier, celles des **Groupes d'Analyse des Situations de Travail (GAST) qui leur permettent d'échanger et de partager leurs dilemmes, contraintes, ressources**, etc.

- **De nouvelles modalités d'accompagnement sont également mis à leur disposition** : un coaching individuel et / ou collectif afin de soutenir le développement des compétences professionnelles et un dispositif de médiation interne en vue de les aider à réguler les conflits au sein de leur organisation de travail.

- **Un plan de formation pluriannuel** leur sera proposé au plus près des besoins exprimés et un séminaire d'encadrement annuel leur sera dédié.

- Enfin, **une veille RH sera mise à leur disposition** sous forme de lettre d'information régulière et une actualisation des connaissances et compétences RH sera proposée par les acteurs de la DRH en réunions de services, de bassin, en collèges d'inspecteurs, etc.

Vers toujours plus de prévention

La prévention des risques psychosociaux demeure un objectif prioritaire, et s'actualise dans différentes formations destinées aux personnels de direction notamment.

Ainsi, une sensibilisation inter-catégorielle aux risques psychosociaux est proposée au plan académique de formation et une formation-action à la résolution de situations problèmes suivant la méthodologie de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail peut être sollicitée dans le cadre d'une formation d'initiative locale (FIL).

— 12 ENGAGEMENTS POUR TRANSFORMER LES RESSOURCES HUMAINES

Un lien plus direct et plus personnalisé entre les agents et l'institution

L'académie s'engage également dans l'amélioration et la simplification de la communication entre les personnels et les services administratifs du rectorat.

- La **mise en place de l'espace numérique COLIBRIS** permettra, grâce à la dématérialisation et à la traçabilité des échanges qu'il propose, de simplifier les démarches des personnels, en les informant en temps réel des avancées de leur demande, leur offrant ainsi un service personnalisé et de qualité. Créant un lien privilégié entre chaque personnel et l'administration, cet espace favorisera la gestion des ressources humaines de proximité.
- La **diffusion d'un mémento RH** permettra de rendre lisible et visible l'action en matière de ressources humaines : il rappellera les rôles respectifs des différents acteurs RH au sens large ainsi que des services de gestion des ressources humaines, présentera les divers dispositifs mobilisables et offrira un corpus commun de procédures et de règles à suivre pour plus de transparence et de cohérence.
- Pour faciliter les démarches des agents, **les calendriers relatifs aux différents actes de gestion** (campagnes de mutation, de disponibilité, de détachement, de changement de discipline, de liste d'aptitude, de « faisant fonction », de congé de formation professionnelle et de compte personnel de formation, de PACD, etc.) seront accessibles directement sur le site académique.
- **L'accueil et l'information des nouveaux entrants** fera l'objet d'une attention particulière : des livrets d'accueil doivent être élaborés cette année et mis à leur disposition afin de favoriser leur installation

et leur intégration dans l'académie, ou dans leurs nouvelles fonctions, avec une vigilance renforcée pour les personnels les plus vulnérables.

Favoriser un dialogue social fluide et apaisé

Garantir un dialogue social serein est une préoccupation constante. Pour ce faire, la co-écriture d'une charte académique du dialogue social sera engagée avec les Organisations Syndicales et des outils de communication facilitateurs seront mis en œuvre.

— POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE (PRÉPRO, PPPE)

La formation continue est un axe fort de la politique académique en matière de ressources humaines parce qu'elle constitue le levier du développement professionnel et de la mobilité professionnelle des personnels.

Depuis la rentrée scolaire 2019, les actions de formation sont adossées aux trois grands axes du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022 à savoir :

- se situer dans le système éducatif,
- se former et perfectionner ses pratiques professionnelles,
- et être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences.

En 2019-2020, plus de 6000 personnes ont suivi des formations sur les valeurs de la République et l'égalité des chances (axe 2) qui constituait une priorité.

Au prévisionnel du plan académique de formation 2021-2022, ce sont environ 8 300 journées stagiaires qui sont prévues sur l'ensemble des thématiques nationales. L'académie a à cœur de proposer une formation continue ambitieuse, de qualité, en proximité et à l'écoute des besoins de ses personnels.



2 - UNE ANNÉE SCOLAIRE EUROPÉENNE

La France exercera la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1er janvier au 30 juin 2022 autour des trois mots clés « relance, puissance, appartenance ».

Notre pays entend se saisir de cette occasion pour contribuer à faire avancer l'Europe et continuer à illustrer la pertinence de l'échelon européen pour faire face aux nombreux défis de notre époque, en particulier auprès des futurs citoyens européens que sont les élèves.

Les personnels de l'éducation nationale sont invités à mettre cette année scolaire 2021-2022 aux couleurs de l'Europe afin de sensibiliser les élèves à l'Europe..

— FAIRE VIVRE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'EUROPE À L'ÉCOLE

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est pleinement engagé à faire vivre la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE 2022) sur tout le territoire.

Dans ce contexte, les équipes éducatives sont invitées à mettre l'année scolaire 2021-2022 aux couleurs de l'Europe afin de sensibiliser activement élèves et jeunes à l'Europe dans toutes ses dimensions : son histoire, ses institutions, ses valeurs démocratiques fondées sur l'État de droit, les enjeux de sa construction, sa

richesse linguistique, sa diversité culturelle remarquable, l'apport essentiel des langues et cultures de l'Antiquité, ainsi que les opportunités économiques et sociales qu'elle offre à ses ressortissants et à ses futurs citoyens.

— LA MOBILITÉ DES FUTURS PROFESSEURS

La mobilité des futurs professeurs et la généralisation des partenariats européens noués entre écoles et établissements font partie des priorités qui structurent cette année européenne. L'ambition concrète fixée est de 100 % des écoles et

établissements scolaires français engagés dans partenariat européen d'ici au mois de juin 2022.

— UNE FEUILLE DE ROUTE ACADÉMIQUE

L'académie s'est distinguée dès la phase de préparation par l'élaboration d'une feuille de route ambitieuse qui prend appui sur nos atouts et met en valeur nos spécificités. Elle se décline en trois axes :

- **Un premier axe en faveur des jeunes,**
« Accompagner les citoyens européens du 21^{ème} siècle », Promouvoir l'Europe auprès des jeunes de l'océan Indien.
- **Un deuxième axe en faveur des personnels et structures éducatives,**
« Soutenir l'espace européen de l'Education », Former tous les acteurs éducatifs de La Réunion
- **Un troisième en faveur du renforcement des échanges et liens européens et régionaux,**
« Se retrouver et renforcer nos liens européens et régionaux », Encourager les nouvelles formes de partenariats et de mobilités

Le rectorat, Canopé, l'Université et l'INSPÉ de La Réunion se sont engagés à accompagner des propositions à forte valeur ajoutée pour nourrir ces trois axes et à soutenir toutes les stratégies et projets spécifiques des écoles, établissements scolaires et structures associatives de l'académie.

Tous les corps d'inspection, les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont invités à sensibiliser les équipes pédagogiques aux enjeux de cette année scolaire européenne afin de renforcer la place de l'Europe, de façon durable et structurante, dans tous apprentissages formels et non formels.

JOURNÉES ACADÉMIQUES DE L'INNOVATION DU 25 AU 29 OCTOBRE

Christophe Marsollier, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, du Sport et de la Recherche, sera l'invité d'honneur de cette semaine au cours de laquelle un séminaire sera organisé en direction des personnels du 1^{er} et du 2nd degré, mais également aux formateurs et personnels d'encadrement. Chaque journée proposera en matinée des conférences, tables rondes et l'après-midi des ateliers interactifs, sur trois thématiques : le climat relationnel, les vulnérabilités et l'égalité des chances et enfin la relation pédagogique. Enfin, le 28 octobre sera consacré à la Journée académique de l'Innovation, au lycée Roland Garros.

LE PROGRAMME DE LA DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION EN 2021-2022

- **Mise en place et suivi des 30 ans de l'histoire de la fête de la science** en collaboration avec le comité de l'histoire et son ambassadeur nommé à cette occasion par le MESRI sur proposition de Madame La Rectrice et du DRARI. Ces 30 ans se feront lors de la fête de la science 2021. Projet porté par l'association Sciences Réunion et son Centre de culture scientifique, technique et industrielle.
- **Suivi du programme des Startups à l'École** porté par l'incubateur académie et de la technopole. Son objectif : Rapprocher le public scolaire et les jeunes entreprises innovantes à l'occasion de projets pédagogiques imaginés dans des disciplines scolaires variées.
- **Mise en place du projet « Le plastique : son origine, son utilisation, son impact, son devenir ».**
Après avoir travaillé plusieurs semaines sur ce projet thématique, un concours sera organisé afin d'identifier les classes porteuses de projets scolaires les plus innovants. Ce projet est porté par l'association les petits débrouillards, l'incubateur académie et bien sûr l'académie de la réunion et un partenariat avec les TAAF. Le résultat du concours sera présenté lors de la fête de la science en novembre.
- **Suivi du projet Campus des métiers et d'excellence « Solidarité et bien être »** par le lycée Marie Curie.
- **Mise en place d'une plateforme technologie** avec le lycée Saint-Paul IV qui porte le projet de campus d'excellence « économie turquoise ».
- **Visite de la plateforme d'innovation en bâti tropical** et de son centre de formation (CIRBAT) à St-André.

7.



ANNEXES



LE CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

Rentrée des enseignants	Vendredi 13 août 2021
Rentrée des élèves	Lundi 16 août 2021
Vacances après la 1 ^{ère} période	Samedi 09 octobre 2021 Reprise : lundi 25 octobre 2021
Été Austral	Samedi 18 décembre 2021 Reprise : lundi 24 janvier 2022
Vacances après la 3 ^e période	Samedi 12 mars 2022 Reprise : lundi 28 mars 2022
Vacances après la 4 ^e période	Samedi 14 mai 2022 Reprise : lundi 30 mai 2022
Début des vacances d'hiver austral	Samedi 9 juillet 2022

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués

QUELQUES TEMPS FORTS DU PREMIER SEMESTRE

AOÛT

13 Rentrée des enseignants

16 Rentrée des élèves

30 au 18 sept. Les semaines de l'engagement collégien et lycéen

À cette occasion, les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement : ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc.

SEPTEMBRE

06 au 12 Journées nationales d'action contre l'illettrisme

18 et 19 Journées européennes du patrimoine

20 au 25 Semaine de la démocratie scolaire

L'élection des représentants lycéens aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) aura lieu au cours de cette semaine.

22 Journée nationale du sport scolaire autour du thème de «l'interculturalité»

27 ou 28 Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration des collèges et des lycées

OCTOBRE

01 Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco

28 États généraux du multilinguisme dans les Outre-Mer

25 au 29 Journées académiques de l'innovation

NOVEMBRE

05 au 15 Fête de la Science

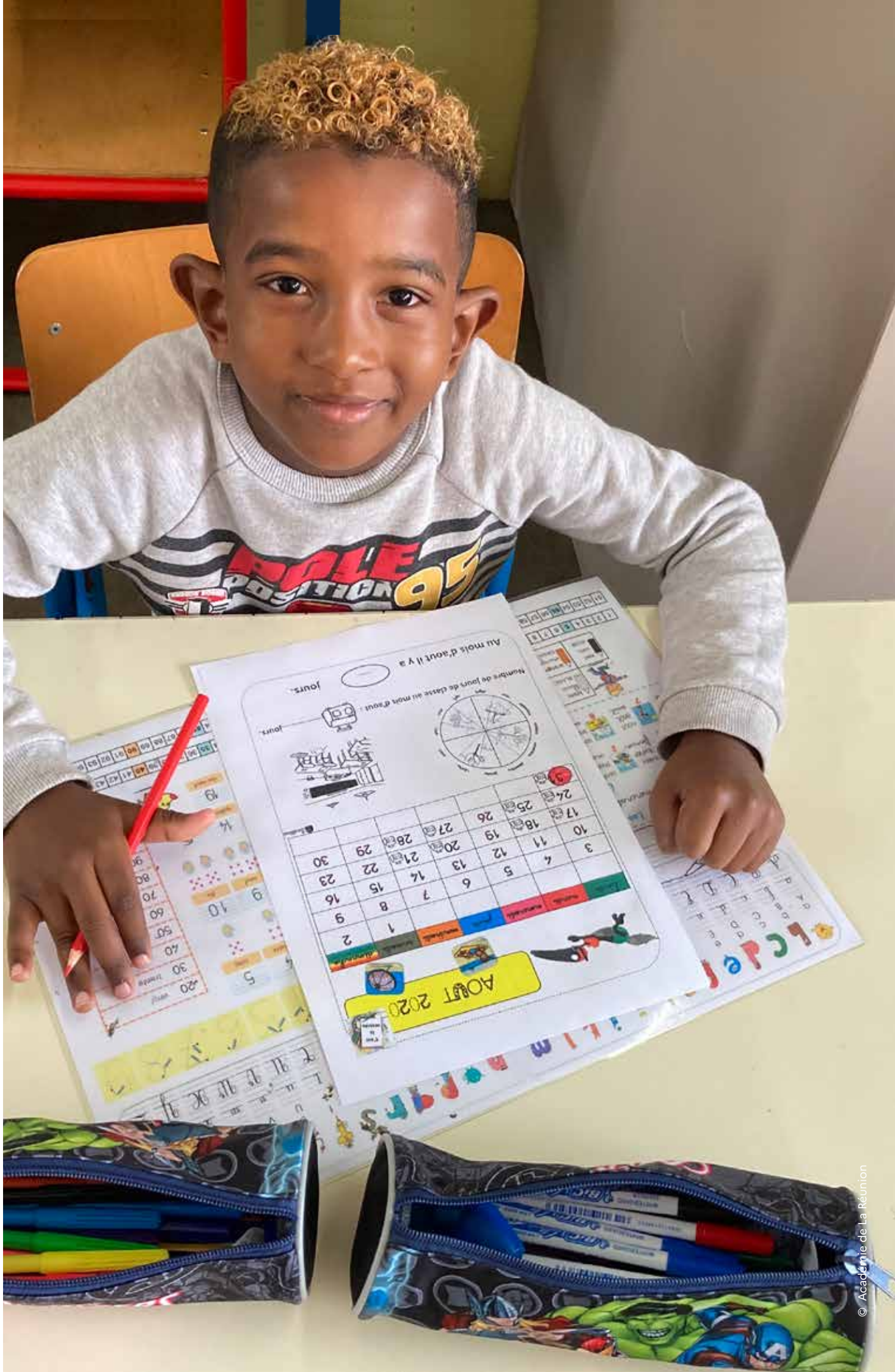
Mi-novembre Première semaine de l'orientation dans les lycées

DÉCEMBRE

09 Journée de la laïcité

20 Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage

Les festivités du 20 décembre sont un moment fort pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans laquelle musiques et danses tiennent une place essentielle.



ac-reunion.fr
#rentree2021



Contact presse
0692 42 42 68
ce.communication@ac-reunion.fr